



**HAL**  
open science

## Les campagnes des Tricasses

Michel Kasprzyk

► **To cite this version:**

Michel Kasprzyk. Les campagnes des Tricasses. Michel Reddé. Gallia Rustica 1. Les campagnes du nord-est de la Gaule, de la fin de l'âge du Fer à l'Antiquité tardive, 1 (49), Ausonius éditions, pp.179-210, 2017, Mémoires, 978-2-35613-206-2. hal-03029607

**HAL Id: hal-03029607**

**<https://hal.science/hal-03029607>**

Submitted on 28 Nov 2020

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - ShareAlike 4.0 International License

## Les campagnes des Tricasses

Michel Kasprzyk

Depuis les années 1990, l'archéologie préventive a fait émerger une abondante documentation dans la partie occidentale de la Champagne (la Champagne "crayeuse") qui permet désormais une définition de la nature des établissements ruraux de la fin de l'âge du Fer et de l'époque romaine. Contrairement aux régions voisines de Bourgogne ou de Picardie, où les fouilles et la prospection aérienne avaient révélé la présence de nombreux sites enclos fossoyés alors attribués à la fin de La Tène et d'établissements maçonnés de toutes dimensions datables de l'époque romaine, ces données faisaient jusqu'alors défaut en Champagne. L'étude des campagnes a donc débuté dans les années 1990 dans un contexte vierge de paradigmes locaux des formes d'occupation du sol, ce qui explique que ceux des régions mitoyennes, principalement ceux de Picardie, ont longtemps servi de modèle. Pour simplifier, les fermes laténiennes doivent être encloses et les établissements d'époque romaine doivent répondre aux schémas mis en évidence par R. Agache en Picardie.

En une vingtaine d'années, l'augmentation du corpus documentaire montre la pertinence limitée de ces modèles et l'existence de formes d'occupation spécifiques à cette partie du Bassin parisien.

Dans le cadre de cette présentation, nous aborderons la définition, essentiellement morphologique, d'un corpus d'une vingtaine de sites de la partie méridionale fouillés dans le département de l'Aube.

### CADRE HISTORIQUE ET GÉOGRAPHIQUE

La partie méridionale de la Champagne crayeuse est occupée au Haut-Empire par la cité des Tricasses, dont la capitale de cité est *Augustobona* / Troyes (fig. 1). Cette cité est mentionnée pour la première fois par Strabon (*Geog.*, 4.1.11) et est alors rattachée à la province de Lyonnaise, ce que confirme l'inscription *CIL*, XIII, 2924 pour la première moitié du III<sup>e</sup> siècle. Ses frontières, telles qu'elles peuvent être approximativement déduites de la géographie ecclésiastique médiévale, se trouvent en bordure de la Champagne humide à l'est ; sur l'interfluve entre les bassins de l'Aube et de la Marne au nord ; sur le rebord du plateau de la Brie au nord-ouest ; dans le Pays d'Othe au sud-ouest. Ce territoire couvre pour l'essentiel le département de l'Aube, dans une moindre mesure ceux de la Marne (environs de Sézanne et d'Esternay à l'ouest ; de Corbeil à l'Est) et de manière marginale la Seine-et-Marne et la Haute-Marne. La superficie de l'*ager* de la cité est d'environ 12 700 km<sup>2</sup>, ce qui est relativement peu par rapport aux vastes cités mitoyennes des Sénons, des Rèmes ou des Lingons.

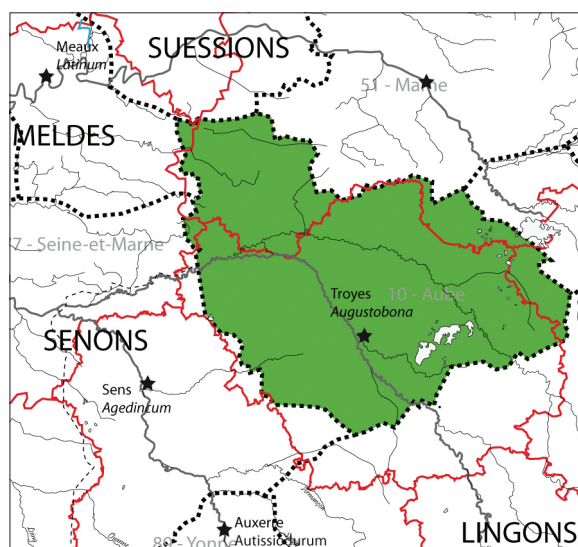
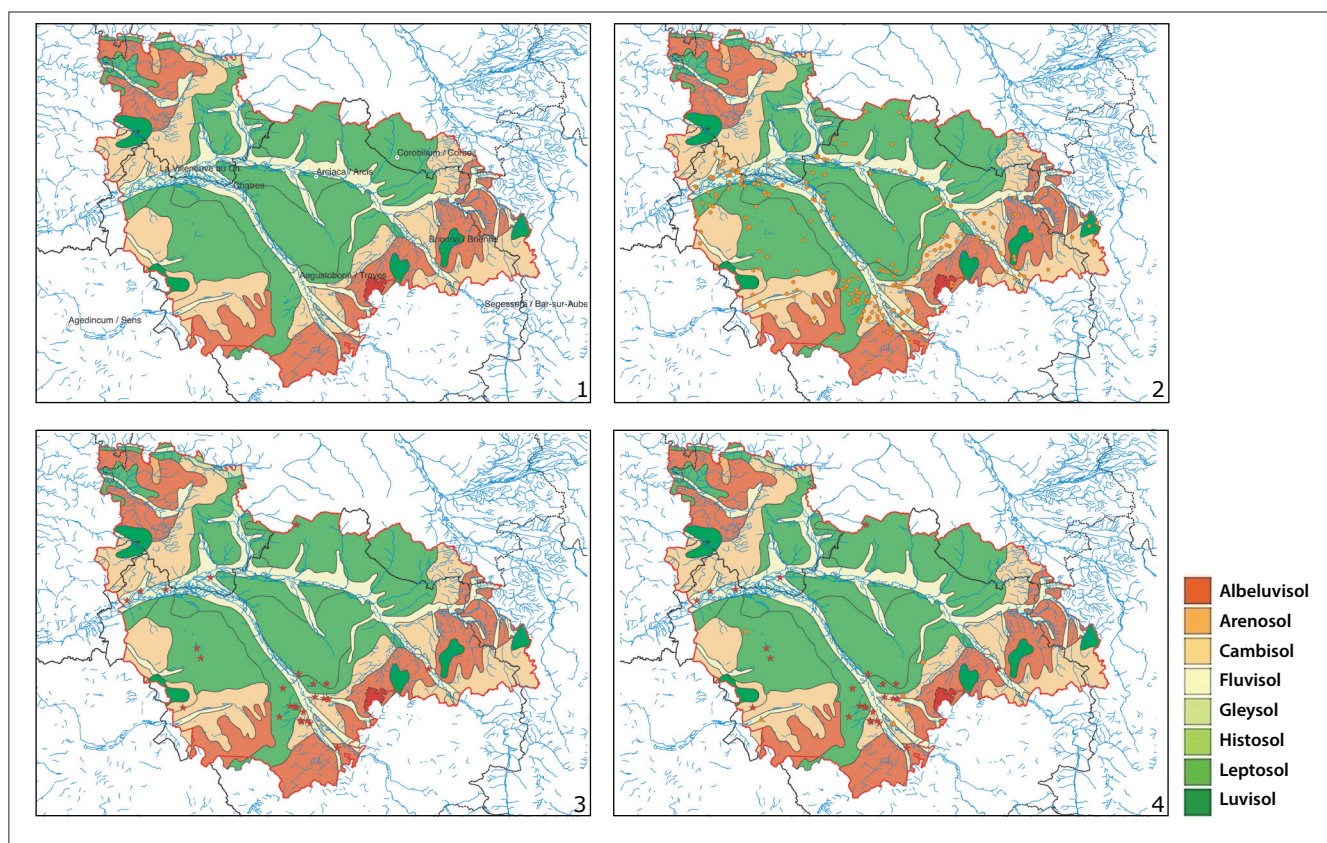


Fig. 1. Le territoire de la *ciuitas* des Tricasses (en vert) dans le cadre administratif actuel. MK / PN del.

La situation politique de cet espace à la fin de l'âge du Fer est plus discutée. Durant une bonne partie du second âge du Fer, il fait partie d'un espace culturel s'étendant sur le nord du département de l'Yonne, le sud-est de l'Île-de-France et l'ouest du département de l'Aube, dont l'identité commune se reflète dans le monnayage à partir de la fin de La Tène C. Dans la vallée de la Seine prédominent alors les frappes attribuées aux Sénon, comme dans le sanctuaire de La Villeneuve-au-Châtelot (Piette & Depeyrot 2008) ou sur le site de Troyes (Kasprzyk *et al.* 2015). On suppose désormais que la *ciuitas* des Tricasses est issue d'un démembrement de la cité des Sénon, intervenu dans la seconde moitié du 1<sup>er</sup> siècle a.C.

Le contexte géomorphologique (et pédologique) de ce territoire montre la coexistence d'espaces nettement différenciés (fig. 2). Le principal en étendue correspond aux terrains de la Champagne dite "Crayeuse", qui prennent en écharpe sa partie centrale, sur une superficie d'environ 7 100 km<sup>2</sup> (soit 55 % de l'ager). Le relief légèrement vallonné est sillonné de nombreuses vallées sèches, les sols sont peu épais (couverture de leptosols calciques (rendzines)). Les cours et points d'eau pérennes sont rares. Au sud, les sols sur les versants du Pays d'Othe, les sols sont plus épais (cambisols) ; les parties hautes sont recouvertes d'argiles à silex impropres aux cultures depuis le Moyen-Âge au moins.



**Fig. 2.** Répartition de la documentation sur fond pédologique simplifié. 1. Localisation des principales agglomérations antiques ; 2. Établissements ruraux antiques connus sur le territoire (état 2014) ; 3. Établissements antiques fouillés ; 4. Répartition des fouilles (étoiles) et des établissements de type villa repérés (triangles oranges) par prospection aérienne ou dans la documentation ancienne.

1. 37,1 % du lot monétaire celtique (calcul d'après Piette & Depeyrot 2008, 20). J. Piette et G. Depeyrot écartent néanmoins l'attribution aux Sénon de plusieurs types monétaires (les potins LT 7417 ; LT 7445 ; LT 7388 ; LT 7396 ; LT 7434), qui représentent 31,95 % du lot monétaire. Si l'attribution à la région d'Alésia du type LT 7434 est communément admise (ce type ne représentant de toute façon que 0,37 % du lot monétaire du sanctuaire), l'attribution à un hypothétique peuple des Tricasses des autres types doit être écartée : la répartition principale des découvertes, centrée sur l'Aube, le sud de la Seine-et-Marne et le nord de l'Yonne (comme l'indiquent d'ailleurs J. Piette et G. Depeyrot) confirme l'attribution culturelle de ces types au territoire Sénon (voir les observations de Nouvel 2002). Notons d'ailleurs que l'acceptation de l'hypothèse de J. Piette et G. Depeyrot ferait que le monnayage Sénon ne serait plus représenté dans le sanctuaire que par des bronzes frappés, ce qui paraîtrait particulièrement surprenant. Dès lors, si l'on en revient à l'attribution Sénone traditionnelle des types LT 7417, 7445, 7388 et 7396, les émissions attribuées à l'espace culturel Sénon représentent près de 69 % du lot monétaire celtique, loin devant les émissions rèmes (12 %) : ces proportions indiquent à l'évidence que le secteur de confluence de la Seine et de l'Aube appartient au domaine culturel (et au peuple ?) des Sénon à La Tène C et La Tène D.

Au nord-ouest, les terrains limoneux de la Brie surplombent la cuesta d'Île-de-France ; ils occupent une faible portion de ce territoire (env. 1 480 km<sup>2</sup>, soit 11 % de l'ager). L'est du territoire tricasse se trouve en Champagne "humide". Les sols plus épais, limoneux, reposent sur un substrat d'argiles du crétacé inférieur (albeluvisols) ou de limons éoliens décarbonatés (cambisols). Il s'agit d'un espace sillonné de nombreux cours d'eau, au relief faiblement marqué, qui occupe environ 3 000 km<sup>2</sup>, soit 23 % de l'ager).

La partie centrale de la cité est traversée d'est en ouest par les vallées de la Seine et de l'Aube, qui confluent à l'ouest au pied de la cuesta d'Île-de-France. Les rivières présentent un lit en tresse et leur large lit majeur, comblé par des alluvions sableuses ou gravillonneuses parfois recouvertes de couches limoneuses, constitue un milieu très spécifique qui occupe l'essentiel du restant du territoire (env. 10 %)<sup>2</sup>.

## NATURE DU CORPUS

Un dépouillement documentaire montre que 221 sites pouvant correspondre à des établissements sont référencés dans la partie auboise de la cité des Tricasses<sup>3</sup>. Parmi ceux-ci, on peut relever 26 sites datables entre LT C2 et le v<sup>e</sup> siècle, fouillés postérieurement au début des années 1990, et livrant des éléments significatifs de plan ou de caractérisation des activités (tabl. I). Ces fouilles forment le corpus sur lequel nous baserons l'essentiel de notre analyse. Il sera complété de données issues des prospections aériennes récentes, dans la mesure où ces dernières nuancent parfois fortement la perception du peuplement rural que l'on pourrait restituer au moyen des seules fouilles préventives.

Commune	Lieudit	LTC à GRP	HE	BE	Substrat	Bibliographie
Bouranton	La Louvière	1	1	1	Craie	Achard-Corompt <i>et al.</i> 2008
Bréviandes	Coulmet		1		Limon	Kasprzyk <i>et al.</i> 2010
Buchères	Les Vignes Neuves		1	1	Limon	Spies, en cours
Dienville	Le Port		1		Alluvial	Sartou <i>et al.</i> 2015
Laines-au-Bois	Source de Bréban	1	1		Craie	Cabboï <i>et al.</i> 1994
Marigny-le-Chatel	Le Saussoir à Jolier		1		Craie	Alcantara <i>et al.</i> 2015
Marigny-le-Chatel	Voie du Bois	1			Craie	Dubuis 2015
Mousseu	Ferme de la Creuse		1	1	Limon	Depaepe <i>et al.</i> 1992
Nogent-sur-Seine	Les Guignons	1	1		Alluvial	Dugois 2000
Pérgigny-la-Rose	Le Rouilly / Pièce de Villière	1			Alluvial	Le Goff <i>et al.</i> en cours
Planty	Vieux Puits	1	1	1	Limon	Koehler <i>et al.</i> 1991
Pont-sur-Seine	Haut de l'Aunoy		1		Alluvial	Desbrosses en cours
Rosière-près-Troyes	Les Feuillates A		1		Limon	Kasprzyk <i>et al.</i> 2013
Rosière-près-Troyes	Les Feuillates B		1		Limon	Kasprzyk <i>et al.</i> 2013
Rumilly-les-Vaudes	Les Champignelles	1			Alluvial	Grisard <i>et al.</i> 2007
Ruvigny	Les Demeures du Bois	1	1	1	Limon	Rémy <i>et al.</i> 2013
Saint-Just-Sauvage	La Baleine	1			Alluvial	Violot 2001
Saint-Léger-près-T.	Herbigny		1		Limon	Marchaisseau <i>et al.</i> 2015
Saint-Léger-près-T.	Preslin	1			Limon	Riquier, Grisard <i>et al.</i> 2014
Saint-Parres-au-Tertre	Champ-Reignes	1	1		Craie	Degobertière 2008
Saint-Parres-au-Tertre	Pièce de la Justice / Le Sécheron	1	1		Craie	Lévêque & Rossi 1991
Sainte-Maure	Champ-Saint-Père	1	1		Craie	Delaunay <i>et al.</i> 2014
Sainte-Savine	Le Véon Tourné		1		Craie	Achard-Corompt 2000
Saulsotte (La)	Le Vieux Bouchy	1	1		Alluvial	Kasprzyk <i>et al.</i> 2011
Semoine	Voie Palon	1	1		Craie	Durost 2012
Villechétif	Le Cabinet des Bordes		1		Craie	Koehler <i>et al.</i> 1996
		15	21	5		

Tabl. I. Établissements ruraux de la cité des Tricasses connus par la fouille, avec indication des grandes périodes attestées.

2. On fera abstraction des secteurs limités de l'est de la cité qui atteignent le début des plateaux du Jurassique supérieur.

3. Dépouillement clos en 2014.

Une première analyse de la répartition de la documentation montre sa distribution très hétérogène. Si l'on prend en compte l'intégralité des données (221 sites) (fig. 2, n°2), on observe une série de concentrations d'établissements dans les environs de Troyes, en bordure de la cuesta crayeuse surplombant la Champagne humide, dans les vallées de l'Aube et de la Seine en aval de Romilly-sur-Seine. Le semis est plus lâche dans l'ouest et l'est de la cité (secteur entre le Pays d'Othe et Nogent-sur-Seine ; Champagne humide autour de Brienne-le-Château). Enfin, la documentation est très peu abondante sur le plateau crayeux interfluve entre la Seine et l'Aube, tout comme sur le plateau crayeux surplombant la rive gauche de l'Aube. À ce stade, il n'est guère possible de savoir si cette répartition hétérogène reflète une quelconque réalité archéologique ou simplement l'historique des recherches. Les prospections aériennes, qui ne sont pas, par nature, limitées par ces contraintes, sont mieux réparties sur l'ensemble du territoire. De manière générale, on manque ici de données quantitatives fiables, telles que le nombre de sites découverts à l'hectare lors de diagnostics archéologiques, par entités paysagères.

En ce qui concerne les fouilles, leur répartition est encore plus inégale. Elles se concentrent dans un rayon de 10-15 km autour de Troyes et dans la vallée de la Seine (Bassée auboise). Trois sites ont été fouillés dans l'ouest de la cité et un dans la plaine de Brienne à l'est. Il s'agit bien évidemment d'un reflet de la concentration de l'activité archéologique préventive, qui se concentre dans les zones d'aménagement liées à l'étalement progressif de l'agglomération de Troyes et les secteurs d'extraction de granulats.

Cette répartition particulière des fouilles influe donc sur la qualité de la documentation par ensemble géomorphologique : si les établissements sur substrat crayeux sont les mieux représentés (10 établissements), leur proportion est faible au regard de la superficie de la plaine crayeuse ; inversement, les sites en contexte alluvial (lit majeur) sont surreprésentés (7 établissements) tout comme ceux sur sols limoneux (9 établissements). Sans tomber dans le déterminisme géographique, il faut donc garder à l'esprit que les entités paysagères ne sont pas documentées en proportion de leur étendue et qu'on ne saurait donc généraliser certaines observations à l'ensemble du territoire : ainsi, dans la région de Nogent-sur-Seine, on constate que seuls les fonds de vallée ont été explorés, l'occupation des hautes terrasses et du pied de la cuesta d'Île-de-France étant à peu près inconnue. De même, la transition entre Champagne humide et Champagne crayeuse, où le substrat est constitué de sols épais est-elle principalement documentée par des prospections aériennes.

## LES ÉTABLISSEMENTS DE LA FIN DE L'ÂGE DU FER AU DÉBUT DE L'ÉPOQUE ROMAINE (LT C2 / DÉBUT DU I<sup>er</sup> SIÈCLE P.C.)

Le corpus des établissements de la fin de l'âge du Fer au début de l'époque romaine est constitué d'au moins 16 établissements fréquentés entre la fin de La Tène C et le début de l'époque romaine. Ce regroupement chronologique imprécis découle essentiellement des nombreux problèmes de datation rencontrés sur ces établissements : les bâtiments sur poteaux ne sont généralement pas datés et, sur la plupart des sites, comme à La Saulotte (fig. 4, n°4), il n'est pas raisonnable de proposer une mise en phase de l'occupation entre la fin de l'âge du Fer et le début de l'époque romaine (fin du I<sup>er</sup> siècle a.C. et début du I<sup>er</sup> siècle p.C.), époque durant laquelle persistent des type architecturaux de tradition protohistorique (greniers sur poteaux massifs par exemple, voir infra). Seuls quelques sites, comme Bouranton, bénéficient de datations radiocarbone (fig. 4, n°2) permettant d'ancrer les chronologies. On observe néanmoins une certaine instabilité du peuplement entre La Tène D1 et La Tène D2, illustrée par l'abandon de plusieurs établissements fondés au cours de La Tène C (Saint-Léger-p.-T. "Preslin" ; Marigny-le-Ch. "Voie du Bois" ; peut-être Semoine "Voie Palon").

### Structuration des établissements

Il est difficile, dans de nombreux cas, de déterminer l'organisation générale des établissements faute d'une surface fouillée suffisante. On observe néanmoins, pour la période qui va de La Tène C2 au début du I<sup>er</sup> siècle p.C., la coexistence d'établissements délimités par un enclos fossoyé (Marigny-le-Chatel, Planty, Semoine, Périgny-la-Rose, Ruvigny) (fig. 3-5) et d'établissements ouverts (Saint-Just-Sauvage, La Saulotte, Nogent-sur-Seine, Rumilly-les-Vaudes). Il est notable que les établissements ouverts sont souvent situés en contexte alluvial alors que les établissements enclos sont plus rares dans ce milieu et se retrouvent majoritairement dans les contextes sur sols crayeux ou limoneux.

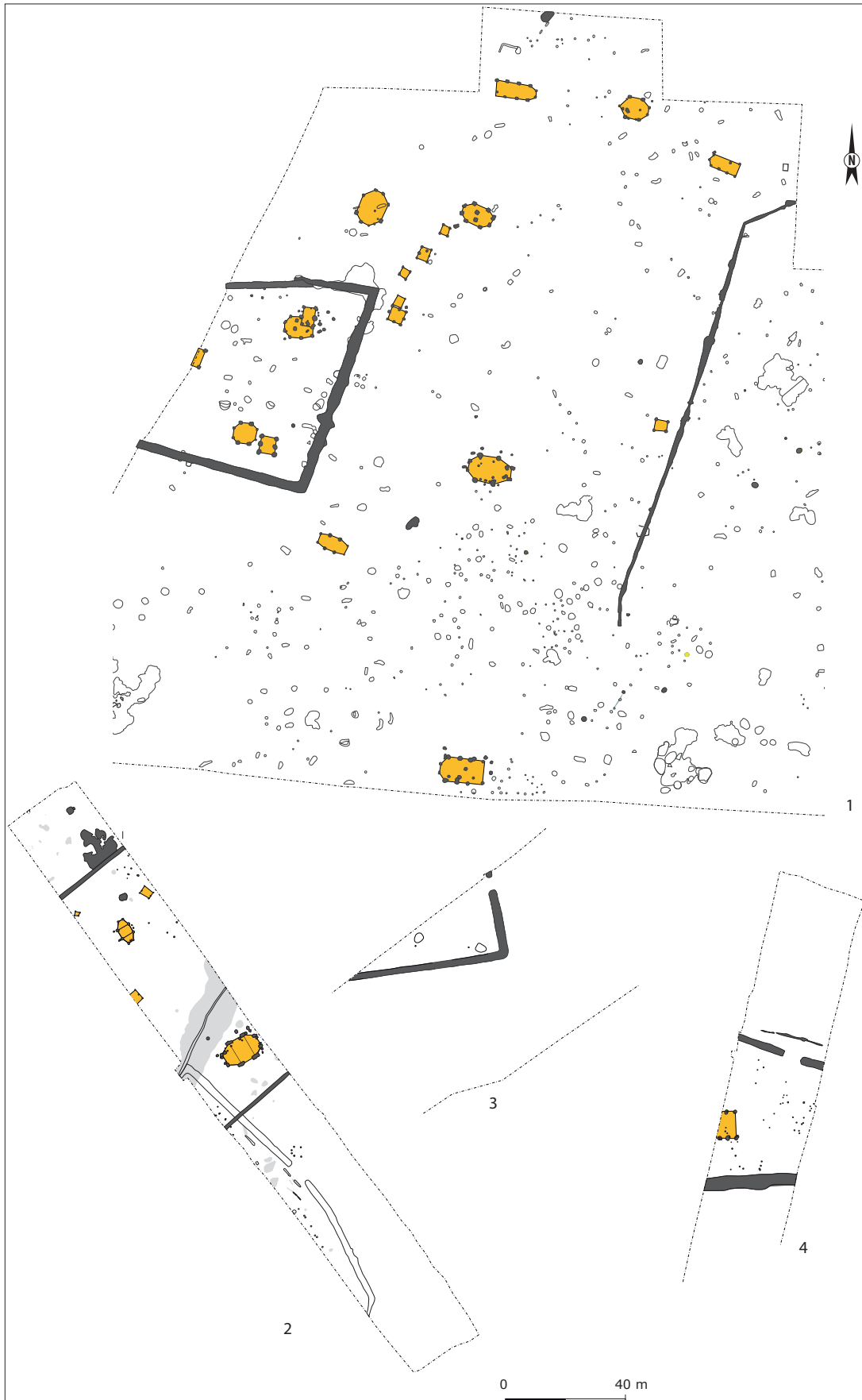


Fig. 3. Établissements datés de La Tène C2 à l'époque augustéenne. 1. Saint-Léger-près-Troyes "Preslin" (d'après Riquier, Grisard 2014) (LT C2/D1) ; 2. Marigny-le-Châtel "Voie du Bois" (LT D1) (d'après Dubuis 2015) ; 3. Planty "Vieux Puits" (d'après Koehler 1991) ; 4. Semoine "Voie Palon" (d'après Durost 2012) (LTC2 / LTD ?).

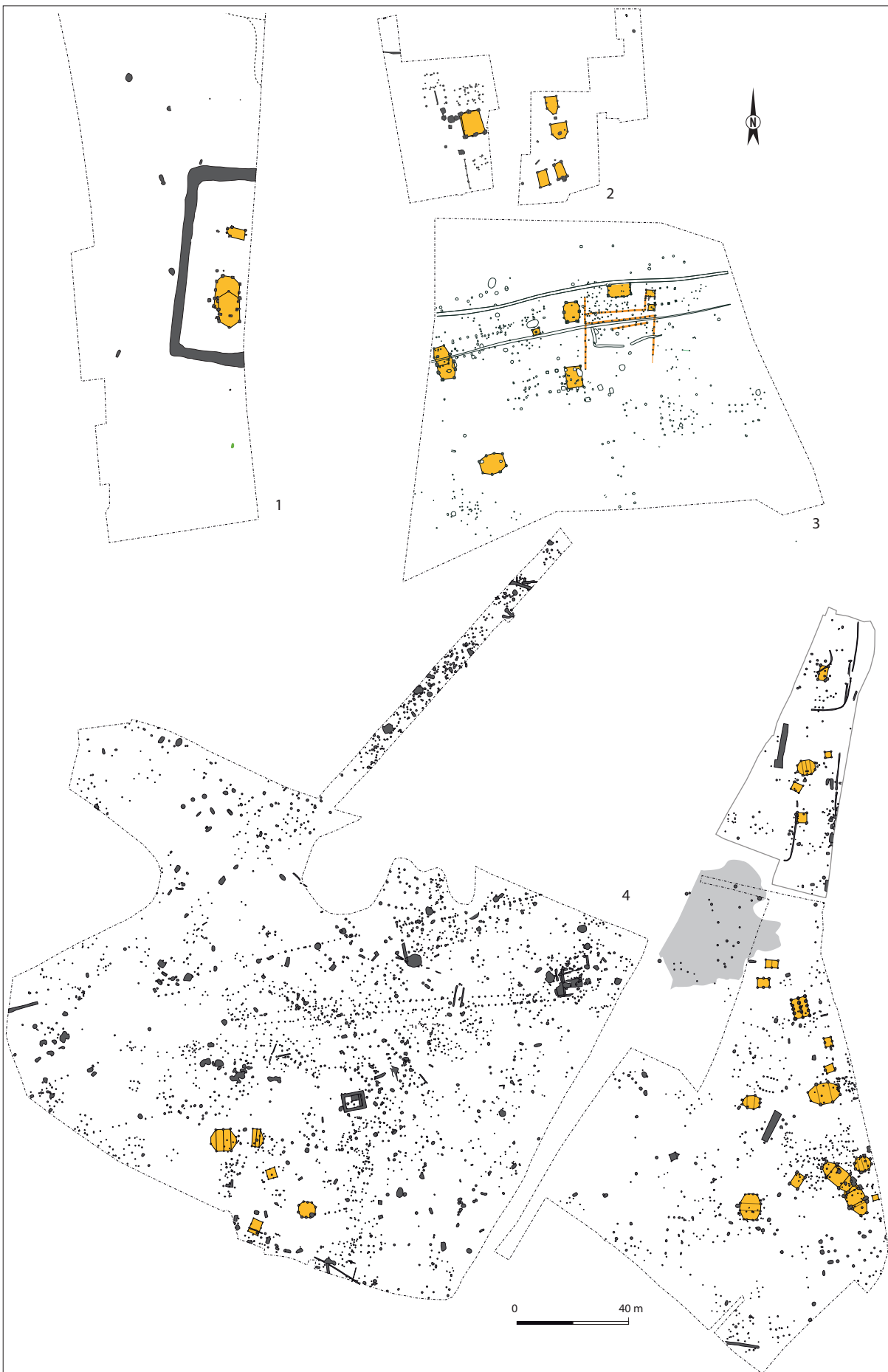


Fig. 4. Établissements datés de La Tène C2 à l'époque augustéenne. 1. Ruvigny "Les Demeures du Bois" (LT D1b/D2b) (d'après Rémy *et al.* 2013) ; 2. Bouranton "La Louvière" (d'après Achard-Corompt *et al.* 2008) (LT D) ; 3. Saint-Just-Sauvage "La Baleine" (LTD2 ?) (d'après Violot 2001) ; 4. La Saulsotte "Le Vieux Bouchy" (LTC2b / GRP) (d'après Kasprzyk *et al.* 2010 & Peake, en cours).

Fig. 5 Établissements datés de La Tène C2 à l'époque augustéenne. Périgny-la-Rose "Le Rouilly / Pièce de Villière" (LT D) (d'après I. Le Goff).

Le site de Saint-Léger-près-Troyes "Preslin" (fig. 3, n°1) constitue un intéressant exemple d'établissement de LT C2/D1 juxtaposant un secteur enclos par un puissant fossé (au moins 0,42 ha de superficie) et un secteur "ouvert" plus vaste, d'environ 2,9 ha, situé à l'est de l'enclos et abritant au moins 14 bâtiments. Outre qu'il illustre le fait que l'occupation des établissements des sites à enclos de la fin de La Tène ne saurait toujours se limiter à la seule aire enclose, il n'est pas sans évoquer – certes sous une forme moins structurée – le carton des vastes établissements de l'ouest du territoire Sénon comme celui de Bâtilly-en-Gâtinais (Fichtl 2016).

À ce stade, il est prématuré d'interpréter la distinction site enclos / ouverts en termes de hiérarchisation sociale, car ils abritent les mêmes types de bâtiments à "pans coupés" (ou à parois rejetées) (bâtiments à vocation domestique prédominante ?) (fig. 6). On note en revanche une légère surreprésentation des importations méditerranéennes (amphores Dr 1 à Ruvigny et Saint-Léger-p.-T. "Preslin"), sans que l'on puisse écarter que leur présence résulte de phénomènes taphonomiques (présence de fossés). Les quantités sont de toute manière très modestes.



## L'équipement économique et les productions, la diffusion des surplus

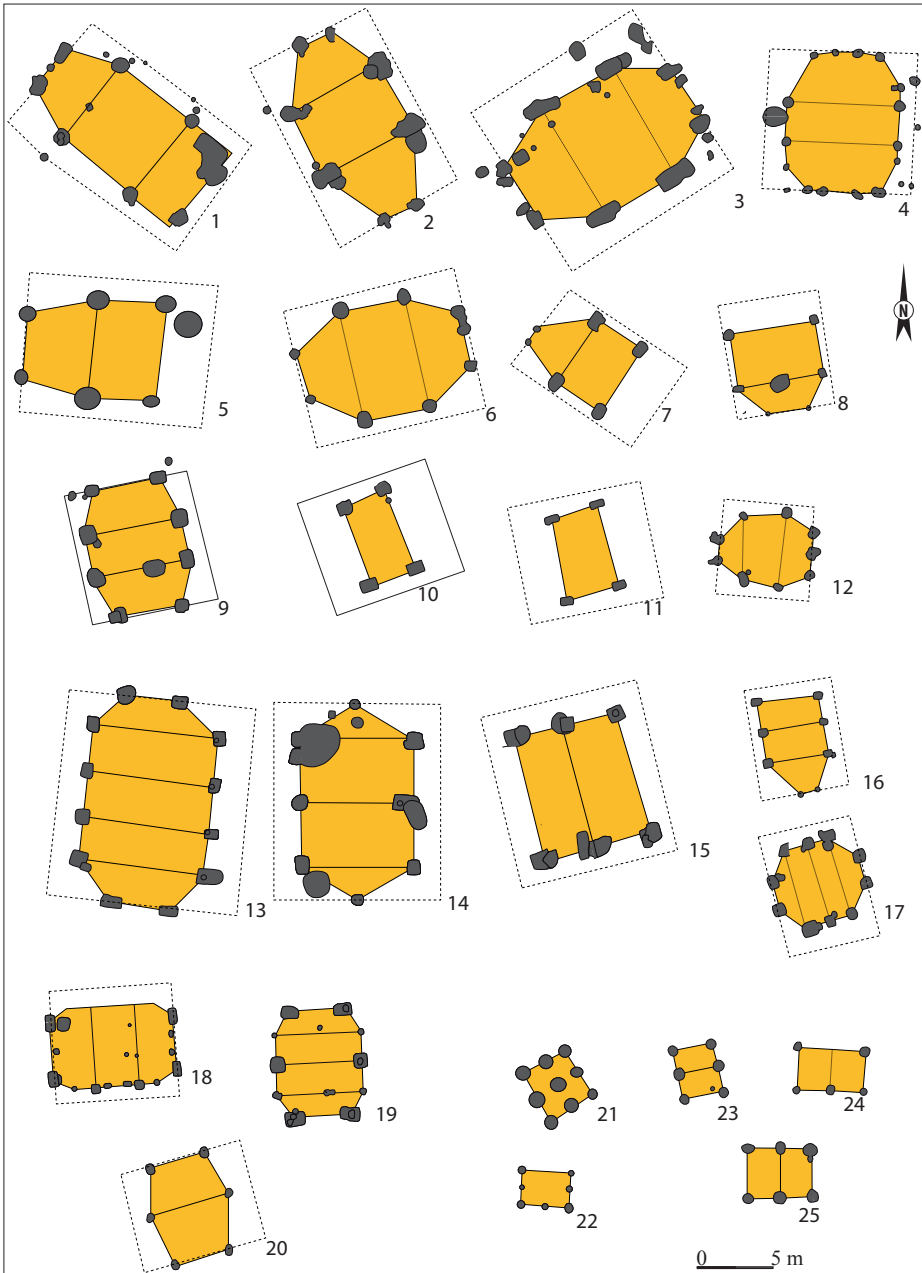
Même si l'on ne peut exclure que les vastes bâtiments "à pans coupés" abritent des activités économiques ou servent de lieu de stockage, les seuls aménagements clairement identifiés sont les greniers sur poteaux, dont le type et la taille varient fortement entre La Tène C2/D1 et l'époque augusto-tibérienne (fig. 6, n°21-25 ; fig. 7, n°7-8).

On distingue des greniers à 4 et 6 poteaux ; des greniers à huit poteaux latéraux, attestés à Saint-Just-Sauvage ou Saint-Léger-près-Troyes (fig. 7, n°22 ; fig. 3, n°1), qui semblent préfigurer les "greniers sur plateforme" ; enfin des greniers "sur plateforme" sur 9 à 25 (!) poteaux (Ferdrière 2015, type 1). Il est à noter que les greniers à quatre poteaux, bien que souvent mal datés, apparaissent sur des sites anciens (LTC / D1) mais ne semblent pas attestés aux époques postérieures.

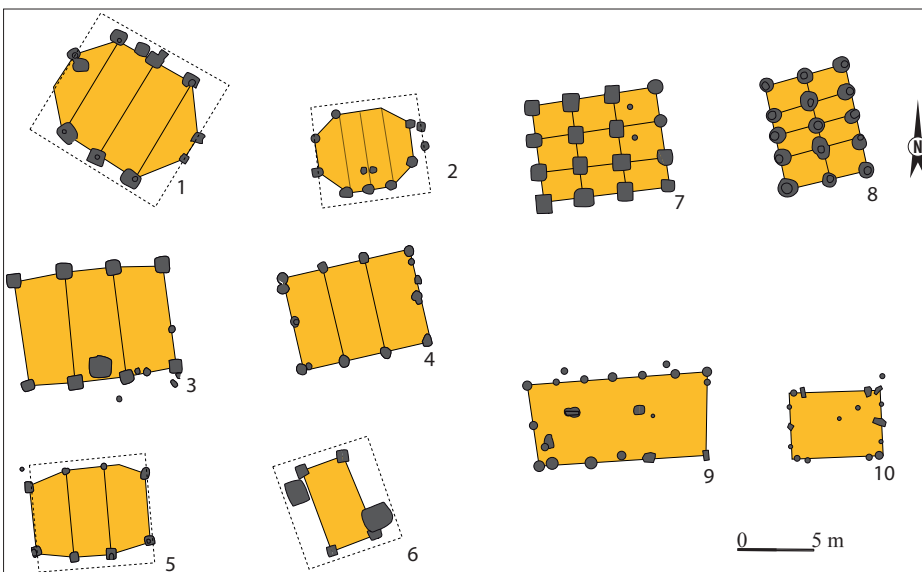
Les "greniers sur plateforme" (fig. 7, n°7-8) se rencontrent principalement sur des établissements situés en contexte alluvial (La Saulotte, Rumilly-les-Vaudes, Nogent-sur-Seine, Périgny-la-Rose) et plus rarement dans les autres milieux (seule exception, dans la plaine crayeuse à Marigny-le-Châtel). À ce stade, il semblerait que l'on puisse distinguer des établissements de fond de vallée, possédant presque toujours d'importantes capacités de stockage des céréales et d'autres sur des sols crayeux ou limoneux, où les structures de stockage de grandes dimensions sont plus rares. Peut-être est-ce un reflet de l'existence d'au moins deux systèmes économiques différents, qui devront être validés, peut-être au moyen des données de la carpologie et de l'archéozoologie.

Pour ces périodes anciennes, notre connaissance du mode de diffusion des surplus agricoles est très lacunaire. Aucun indice d'agglomération n'est attesté avant l'extrême fin de l'âge du Fer (une probable agglomération à l'emplacement de la capitale de cité du Haut-Empire d'*Augustobona* / Troyes (Kasprzyk *et al.* 2015), mais on ne peut exclure l'existence de tels sites à partie de La Tène C2. Peut-être les sanctuaires, comme celui de La Villeneuve-Châtelot (Piette 1979 ; Piette & Depeyrot 2008) servent-ils de lieux de marché ou de transaction, mais on ne dispose pas de preuve déterminante.





**Fig. 6.** Équipement architectural des établissements (La Tène C2 / D). 1, 2, 4, 6, 7, 12. La Saulsotte (Le Vieux Bouchy), UA 33, 32, 1, 12, 3, 19 ; 4. Marigny-le-Chatel (Voie du Bois) ; 5. Nogent-sur-Seine (Les Guignons) ; 8, 10-11. Bouranton (La Louvière), bât. 6, 16, 3 ; 9. Saint-Just-Sauvage (La Baleine), bât. B ; 13, 14. Ruvigny (Le Village), UA1 et 2 ; 15-16. Bouranton (La Louvière), bât. 1, 7 ; 17, 23-25. La Saulsotte (Le Vieux Bouchy), UA 2, 5, 16, 15 ; 18-20, 22. Saint-Just-Sauvage (La Baleine), bât. E, C, O, Q ; 21. Nogent-sur-Seine (Les Guignons).



**Fig. 7.** Équipement architectural des établissements (La Tène D à début 1<sup>er</sup> s. p.C.). 1. Saint-Parres-aux-Tertres (Champ Reignes), bât. 1 ; 2. La Saulsotte (Le Vieux Bouchy), UA24 ; 3-5. Saint-Just-Sauvage (La Baleine), bât. H, F et D ; 6. Rosières-près-Troyes (Les Feuillates), UA3 ; 7. Rumilly-les-Vaudes (Les Champignelles), bât. A ; 8. La Saulsotte (Le Vieux Bouchy), UA14 ; 9-10. Rumilly-les-Vaudes (Les Champignelles), bât. C et Y.



Fig. 8. Établissements du Haut-Empire sur substrat crayeux. 1. Sainte-Maure "Rue Saint-Charles" (d'après Delauney & Laurey 2014) ; 2. Marigny-le-Châtel "Le Saussoir à Jolier" (d'après Alcantara *et al.* 2015) ; 3. Villechétif "Le Cabinet des Bordes" (d'après Koehler *et al.* 1996) ; 4. Sainte-Savine "Le Véon Tourné" (d'après Achard-Corompt & Mouton 2000) ; 5. Saint-Parres-aux-Tertes "Le Sécheron" (d'après Levêque & Rossi 1991) ; 6. Planty "Vieux Puits" (d'après Koehler 1991).

## UNE NOUVELLE ORGANISATION DU PAYSAGE AU I<sup>er</sup> SIÈCLE P.C. ?

Deux sites fouillés dans la vallée de La Seine à Rumilly-les-Vaudes et La Saulsotte ont révélé des traces de la mise en place d'une trame parcellaire au début du Haut-Empire (fig. 9, n°2-3). À Rumilly, elle est matérialisée par des fossés orthogonaux qui délimitent des parcelles d'au moins 2 ha, qui semble subdivisées par des palissades en parcelles plus petites, de plan rectangulaire et dont la superficie peut être estimée à 2 000 m<sup>2</sup> en moyenne. À La Saulsotte, les fossés sont plus rares et les palissades prédominent. On note la présence au sud-est d'une vaste parcelle d'au moins 2,1 ha et d'autres parcelles allongées, plus petites, au nord et à l'est. Un chemin est nettement visible au nord de la grande parcelle.

S'il est envisageable que les petites parcelles de ces deux ensembles puissent correspondre à des unités d'exploitation agricole (cultures ?), les vastes systèmes fossoyés de Rumilly évoquent plus des limites foncières, elles-mêmes subdivisées en parcelles de cultures. Les grands ensembles de La Saulsotte (au sud-est notamment) pourraient plus convenir au parage du bétail<sup>4</sup>, bien que l'on note ici la présence de deux greniers successifs au nord-est puis au nord-ouest de la parcelle.

Le reste de la cité des Tricasses n'a pas révélé pour l'instant d'aménagements de ce type, qui semblent illustrer un phénomène propre au I<sup>er</sup> siècle.

## LES ÉTABLISSEMENTS DU HAUT-EMPIRE (MILIEU DU I<sup>er</sup> S. P.C. - MILIEU DU III<sup>e</sup> S. P.C.)

Dans la cité des Tricasses, on n'observe pas de transformation notable de l'aspect et du réseau des établissements ruraux avant le milieu du I<sup>er</sup> siècle p.C. Les établissements fréquentés à La Tène D2 sont toujours utilisés à l'époque augusto-tibérienne et on peine alors à distinguer des changements dans la structuration des sites. Ce n'est que dans le courant de la première moitié du I<sup>er</sup> s. qu'apparaissent les premiers indices de l'architecture maçonnée et que les bâtiments sur poteaux de tradition laténienne commencent à disparaître au profit de nouveaux types domestiques ou à vocation économique. Il faut souligner que la documentation révèle peu de bâtiments maçonnés du Haut-Empire, sans que l'on puisse toujours trancher entre problèmes d'érosion des sites ou, plus probablement conséquence de la rareté de la pierre à bâtir dans cette partie du Bassin parisien. On observe en parallèle une raréfaction des bâtiments sur poteaux datables des II<sup>e</sup> et III<sup>e</sup> siècles, ce qui conduit à supposer une généralisation des constructions sur solins légers ou sablières basses : sur certains sites (Bréviandes, Ruvigny) (fig. 10, n°1-2), on ne perçoit alors que l'enclos et quelques creusements (puits, rares fosses, caves isolées), qui livrent des vestiges occasionnels des bâtiments qui devaient les entourer. Ce phénomène a déjà été mis en évidence en Picardie (Bayard & Lemaire 2015).

### Structuration des établissements

La structuration générale des établissements peut être observée sur plusieurs fouilles récentes.

Dans l'ensemble, on remarque, comme à la fin de l'âge du Fer, la coexistence d'établissements enclos (Sainte-Maure, Sainte-Savine, Ruvigny, Bréviandes) et non enclos (Rosières-p.-T., La Saulsotte). Dans les quelques cas où la continuité d'occupation entre La Tène D et le Haut-Empire est bien avérée (La Saulsotte, Ruvigny), on remarque que le choix initial d'enclore ou non le site semble respecté sur la longue durée.

L'analyse spatiale des sites enclos (ou délimités ?) montre qu'il s'agit d'établissements de superficie très variable, de l'ordre de 0,8 à 2 hectares (Sainte-Savine, Bréviandes, Ruvigny, Ste-Maure). La structuration interne est souvent incompréhensible, dans la mesure où la plupart des sites connus n'ont pas livré de plans de bâtiments. À Ruvigny et Bréviandes, on peut invoquer un probable arasement de bâtiments sur solins, de même qu'à Sainte-Savine où la présence d'une cave isolée suggère la disparition du bâtiment qui la surplombait.

4. Une fosse d'équarrissage contenant les restes de 4 veaux de sexe masculin a été trouvée dans la parcelle (étude A. Bandelli dans Kasprzyk 2010).

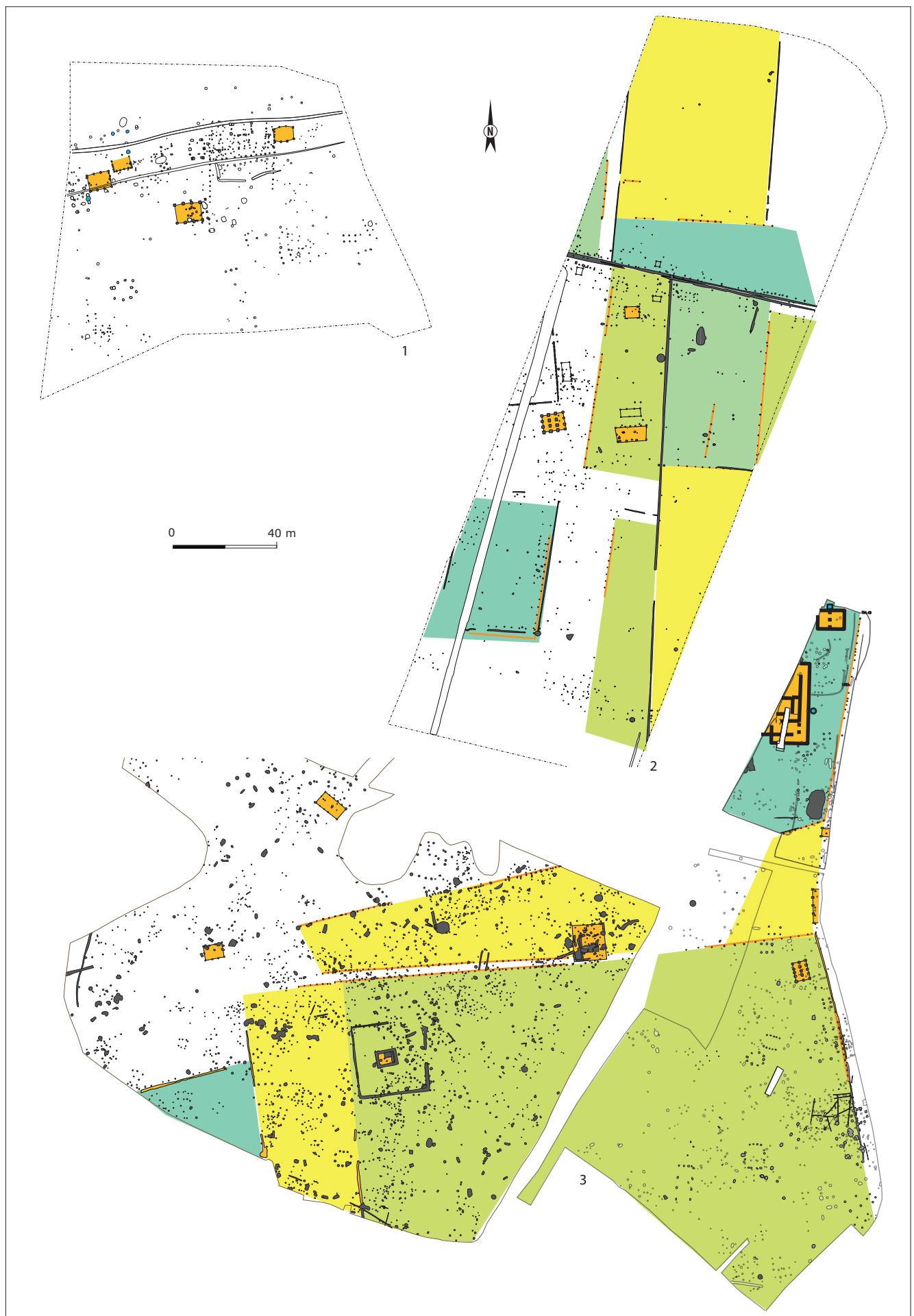


Fig. 9. Établissements du Haut-Empire en contexte alluvial. 1. Saint-Just-Sauvage "La Baleine" (d'après Violot 2001) ; 2. Rumilly-les-Vaudes "Les Champignelles" (d'après Grisard *et al.* 2007) ; 3. La Saulsotte "Le Vieux Bouchy" (d'après Kasprzyk *et al.* 2010 et Peake, en cours).



Fig. 10. Établissements du Haut-Empire des zones limoneuses. 1. Bréviandes "Coulmet" (d'après Kasprzyk *et al.* 2010) ; 2. Saint-Léger-près-Troyes "Herbigny" (d'après Marchaisseau *et al.* 2015) ; 3. Ruvigny "Les Demeures du Bois" (d'après Rémy *et al.* 2013) ; 4. Rosières-près-Troyes "Les Feuillates A" (d'après Kasprzyk 2013).

L'analyse des sites non enclos est plus problématique, puisque, dans la plupart des cas, il est difficile de délimiter exactement l'assiette de l'établissement. Si celle de l'établissement de Rosières semble relativement bien cernée (fig. 10, n°4), le site de La Saulsotte montre une répartition très lâche des bâtiments du Haut-Empire sur une superficie de près de 3 hectares, sans structuration évidente (fig. 9, n°3). Il s'agit pourtant d'un des seuls sites où la présence d'un bâtiment résidentiel en dur, d'un petit ensemble thermal orné de modestes mosaïques et de plusieurs bâtiments agricoles maçonnés (un grenier, une grange) suggère un statut supérieur à la moyenne des établissements fouillés. Cet établissement, un des plus importants fouillés dans la cité des Tricasses, indique que le modèle classique de la "villa sur cour" ne saurait être généralisé à l'ensemble des établissements de rang supérieur de cette cité.

## L'équipement économique et les productions

Les fonctions économiques de ces établissements sont encore difficiles à définir : dans la plupart des cas, la rareté des restes archéozoologiques et archéobotaniques est flagrante ; sur les fouilles antérieures au début des années 2000 les études sont inexistantes.

L'équipement architectural permet cependant quelques observations, de portée limitée car le corpus de plans est bien plus réduit que pour la période précédente. La présence de greniers maçonnés de grandes dimensions à La Saulsotte et Planty (fig. 13, n°3-4) suggère une activité céréalicole importante (à moins qu'il ne s'agisse d'un lieu de centralisation des récoltes de plusieurs exploitations). Il est notable que ces greniers ne sont pas plus vastes que certains greniers sur plateforme du I<sup>er</sup> siècle a.C., ce qui suggère d'écarter une augmentation des capacités de stockage (et de la production ?) sur les établissements entre la fin de l'âge du Fer et le I<sup>er</sup> siècle p.C. Il est à ce titre significatif que les deux greniers sur plateforme et maçonnés de La Saulsotte, qui semblent se succéder dans une même parcelle (fig. 9, n°3 ; fig. 7, n°8 ; fig. 13, n°4), sont de dimensions identiques.

Plusieurs sites (La Saulsotte, Bouranton, Rosières) sont par ailleurs équipés de bâtiments à une nef, deux à quatre travées et poteaux faitiers sur le petit côté (type "Sarry"). Ce type, fréquemment attesté en Lyonnaise orientale et dans l'Est de la Gaule Belgique, correspond probablement, sur la base de sa répartition de part et d'autre de la cour des *villae* de Plichancourt (Marne) (ci-dessus, chapitre 11, fig. 38) ou de Bertrange "Burmicht" (L) (Hanemann 2012, 86, fig. 1), à des constructions à vocation économique, probablement l'équivalent des granges maçonnées (sur ces bâtiments, Gaston 2008). Les granges maçonnées sont attestées sur quelques établissements Tricasses (La Saulsotte, fig. 13, n°13 ; La Fosse Corduan, fig. 11, n°1 ; Dienville (Sartou *et al.* 2015). Il est notable qu'elles n'apparaissent à ce jour que sur les établissements de rang supérieur, peut-être en raison de la rareté de la pierre à bâtir dans la région. Les rares autres plans de bâtiments disponibles (fig. 13, n°6-8) ne peuvent être associés à des fonctions spécifiques. On signalera l'existence à Sainte-Savine d'une vaste unité architecturale (20 m de long), qui pourrait évoquer une bergerie (fig. 13, n°14).

Plus encore que ces bâtiments, c'est la fréquence des palissades qui attire l'attention. Installées en bordure des fossés d'enclos ou les complétant (Sainte-Maure, Villechétif, Sainte-Savine, Bréviandes, Saint-Parres-aux-T.), elles viennent aussi compartimenter l'espace (Sainte-Savine, Villechétif, Saint-Just-Sauvage) et parfois dessiner de petits enclos de 300 à 400 m<sup>2</sup> (Saint-Parres-au-T., Sainte-Maure, Buchères "Les Vignes Neuves"<sup>5</sup>) (fig. 8, n°1 et 5). Elles ne sauraient être confondues avec les limites de parcelles présentées plus haut et semblent être, de par leur morphologie, liées à la canalisation et au parcage du bétail.

L'activité d'élevage est attestée à Ruvigny, Rosières A et B, par la présence de mares. À La Saulsotte, la présence d'une fosse d'équarrissage du Haut-Empire (liée à une épizootie ?) contenant les restes de cinq veaux mâles pourrait indiquer une activité d'élevage avec gestion du cheptel par sexe.

Il est pour l'instant impossible de déterminer si la Champagne crayeuse est, à cette époque, un espace consacré à l'élevage extensif des ovins comme c'est le cas aux époques médiévales et moderne.

5. Information B. Filipiak, Inrap, que je remercie.

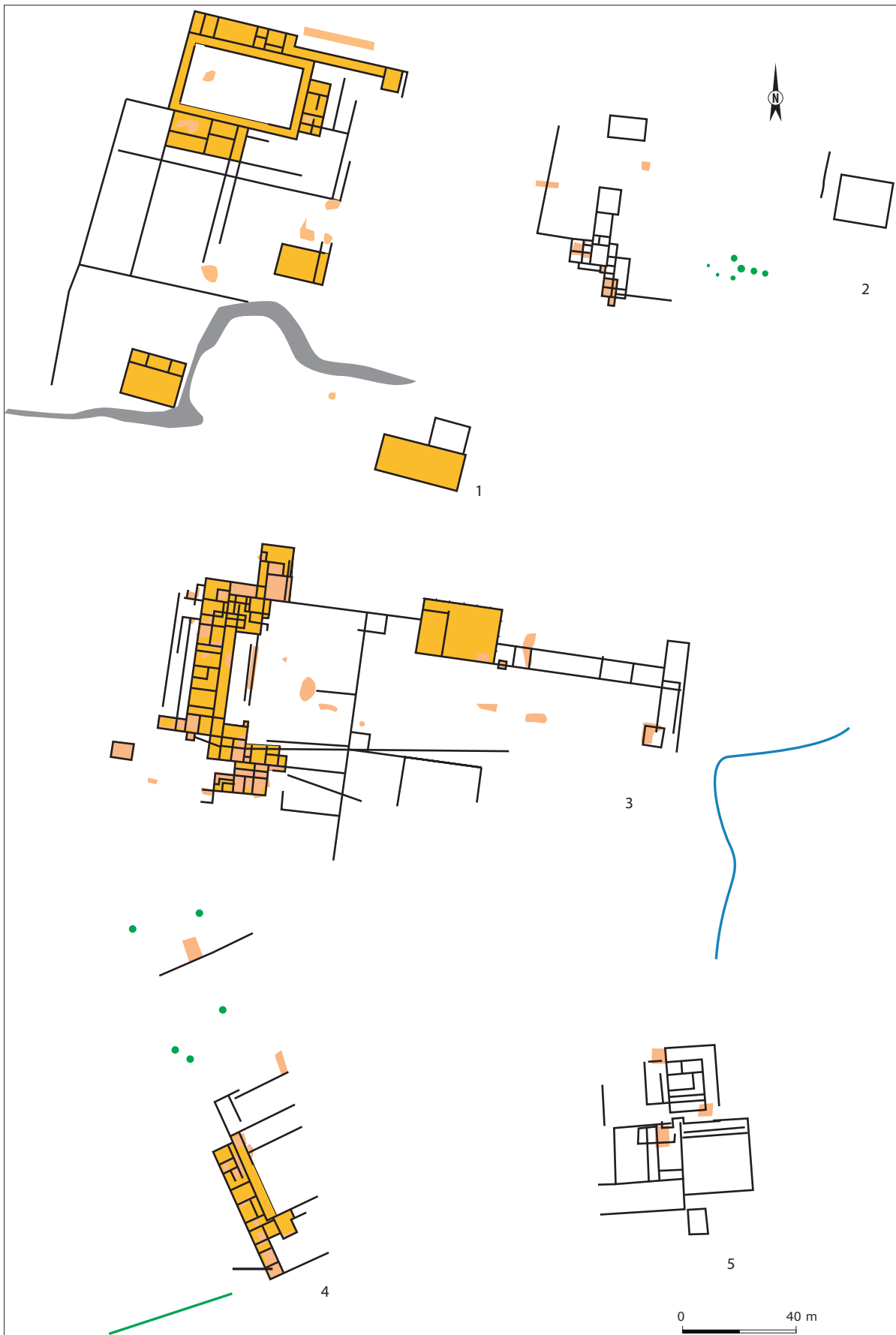


Fig. 11. Établissements de type "aristocratique" du Haut-Empire (prospection aérienne). 1. La Fosse-Corduan "La Cave"; 2. Courteranges "La Bertoche"; 3. Montaulin "Le Perrey"; 4. Rouilly-Sacey "Derrière l'Étang"; 5. Thennelières "La Fontaine du But". P. Nouvel del.

Durant le Haut-Empire la question de la diffusion des surplus semble moins épineuse qu'à la fin de l'âge du Fer, puisque le territoire est maillé d'un réseau d'agglomérations qui ont dû servir de lieux de marché, de collecte puis de redistribution des surplus. Ce schéma semble confirmé, à *Augustobona* / Troyes, où une fouille récente a permis d'étudier un grenier sur murets parallèles (Ferdrière 2015, type 5) dans un îlot du courant du Haut-Empire (Roms & Kuchler 2011, 163, fig. 112).

### Les établissements de rang supérieur : une répartition spécifique ?

L'absence de *villae* sur cour à plan régulier (à "pavillons multiples alignés") et résidence de type aristocratique parmi les fouilles réalisées ces dernières décennies est notable. Sur le site de La Saulsotte, la présence d'un bâtiment résidentiel à galerie de façade de 30 m de long (fig. 13, n°3) associé à un petit ensemble thermal indique que le niveau social des résidents doit être supérieur à celui des autres établissements du corpus. Si l'organisation de cet établissement indique que le carton architectural de la *villa* sur cour n'est peut-être pas le seul en usage dans cette partie de la Lyonnaise, il n'en demeure pas moins que son ampleur demeure très en deçà de ce que l'on peut rencontrer dans les cités voisines des Éduens ou des Lingons (voir Nouvel *et al.* 2009 ; Nouvel, dans ce volume).

L'absence d'établissements "aristocratique" est particulièrement significative dans la plaine de Troyes, qui a été intensément explorée ces 20 dernières années. Les rares indices d'habitat aristocratique (découverte de fragments de mosaïque à Sainte-Savine "Chanteloup" (Darmon & Lavagne 1977, n°501) proviennent de contextes trop mal documentés pour que l'on puisse caractériser la nature des occupations.

Sur la seule base de la documentation issue de l'archéologie préventive, on serait fondé à penser que le territoire des Tricasses s'inscrit dans un "non-villa Landscape" (Roymans & Derks 2011).

Les prospections aériennes réalisées sur le territoire des Tricasses depuis les années 2010 par S. Izri et P. Nouvel permettent de nuancer fortement cette idée, qui semble résulter de la répartition des opérations d'archéologie préventive. En effet, ces prospections ont révélé l'existence de véritables établissements ostentatoires, comme l'illustrent les sites de La Fosse-Corduan "La Cave", Montaulin "Le Perrey" ou Rouilly-Sacey "Derrière l'Étang" (fig. 11). Bien que les plans soient souvent incomplets, on note la présence de vastes bâtiments résidentiels à galerie de façade à Montaulin ou Rouilly-Sacey ou se distribuant autour d'un vaste péristyle à La Fosse-Corduan et la présence de bâtiments à vocation agricole (au moins une grange à La Fosse-Corduan et un possible grenier à contreforts à Montaulin). C'est probablement de la partie résidentielle d'un établissement de ce type que proviennent les mosaïques découvertes à Paisy-Cosdon (Darmon & Lavagne 1977, n°509) (fig. 12).

Plus que l'aspect de ces grandes *villae*, qui s'inscrit dans la moyenne de ceux de la partie centrale de Gaule Lyonnaise, c'est leur répartition qui attire l'attention. Bien que l'on observe des découvertes isolées (?) dans les vallées de la Vanne ou de l'Ardusson, on remarque que ces établissements se concentrent dans un secteur situé à la transition entre la Champagne humide et la Champagne crayeuse, notamment au sud-est d'*Augustobona* / Troyes

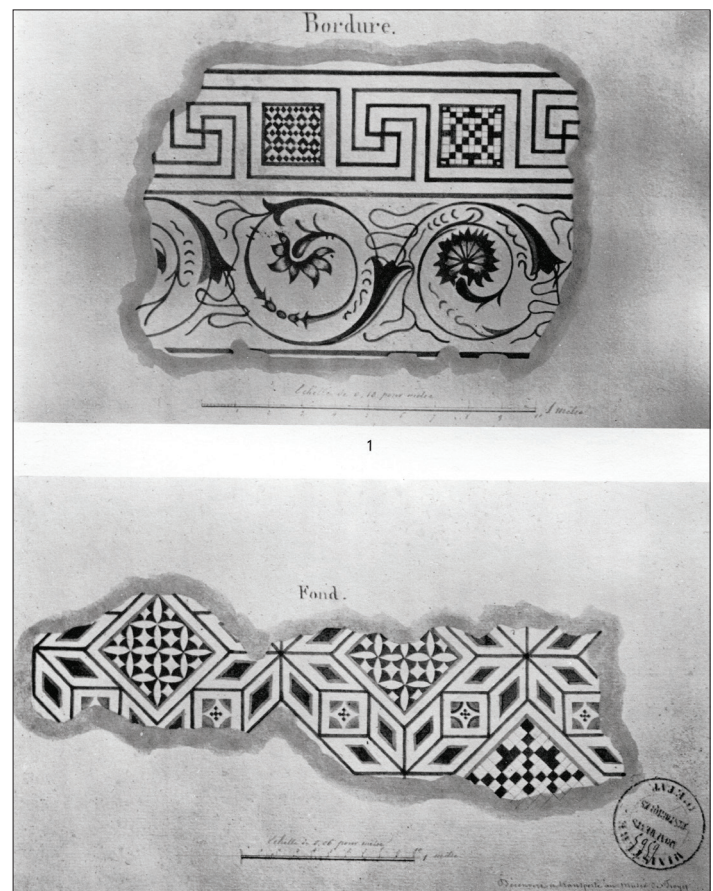


Fig. 12. Mosaïques trouvées à Paisy-Cosdon (Aube), extrait de Darmon & Lavagne 1977, pl. CVII).



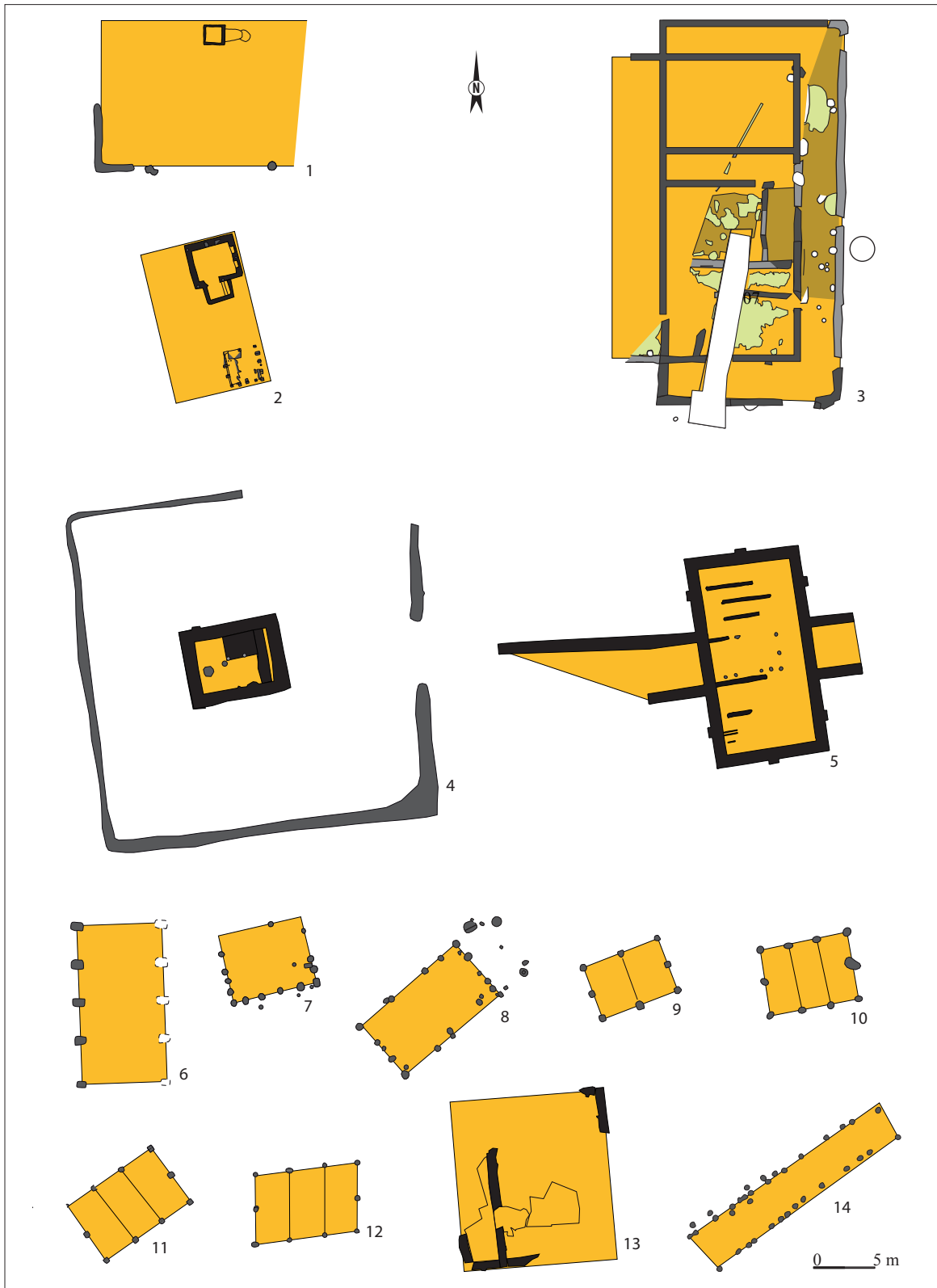


Fig. 13. Équipement architectural des établissements du Haut-Empire. 1-3. Bâtiments résidentiels ; 4-5. Greniers ; 6-13. Bâtiments divers. 1. Rumilly-les-Vaudes "Les Demeures du Bois" (HE) ; 2. Rosières-près-Troyes "Les Feuillates", UA6 (I<sup>er</sup> s.) ; 3-4. La Saulsotte "Le Vieux Bouchy" (I<sup>er</sup> s.) ; 5. Planty "Vieux Puits" (HE) ; 6, 10, 13. La Saulsotte "Le Vieux Bouchy", UA34 (1) (I<sup>er</sup> s.) ; 7. Saint-Just-Sauvage (La Baleine), bât. G (I<sup>er</sup> s. ?) ; 8. Villechetif "Le Cabinet des Bordes" (III<sup>e</sup> s. ?) ; 9, 11. Rosières-près-Troyes "Les Feuillates", UA 1-2 (HE) ; 12. Bouranton "La Louvière", bât. 14 (HE) ; 14. Sainte-Savine, "Le Véoln Tourné".

(fig. 2, n°4). Cette distribution, fort différente de celle des fouilles préventives, pourrait expliquer qu'ils aient encore peu été fouillés à ce jour. Il est en outre intéressant de noter que cette concentration dans le secteur de la cuesta surplombant les terrains du crétacé inférieur (Champagne humide) et d'une manière générale, dans les zones à cambisols, se retrouve plus au sud-ouest dans la cité des Sénons, ce qui suggère qu'elle ne résulte pas d'un effet de source, mais bien d'une réalité archéologique. Ainsi, sous réserve des limites notre corpus, la répartition des établissements "aristocratiques" semble moins homogène que celle des établissements de rang supérieur du II<sup>e</sup> siècle a.C., ce qui pourrait refléter une évolution progressive des critères d'implantation des entreprises agricoles des élites entre La Tène D et le début du Haut-Empire.

## L'OCCUPATION DU SOL DURANT L'ANTIQUITÉ TARDIVE

### Structuration des établissements

Bien que le nombre d'établissements tardifs fouillés dans le territoire des Tricasses soit limité, la documentation semble suffisante pour caractériser leur aspect dans le courant du IV<sup>e</sup> et le début du V<sup>e</sup> siècle (fig. 14). On notera cependant que les occupations antérieures au milieu du IV<sup>e</sup> siècle sont mal connues, sans que l'on puisse déterminer s'il s'agit d'une lacune documentaire ou plutôt une conséquence de l'arasement des niveaux d'occupation dans des bâtiments occupés depuis la fin du Haut-Empire. L'évolution des établissements ostentatoires de type "villa" est quant à elle inconnue, faute de fouilles.

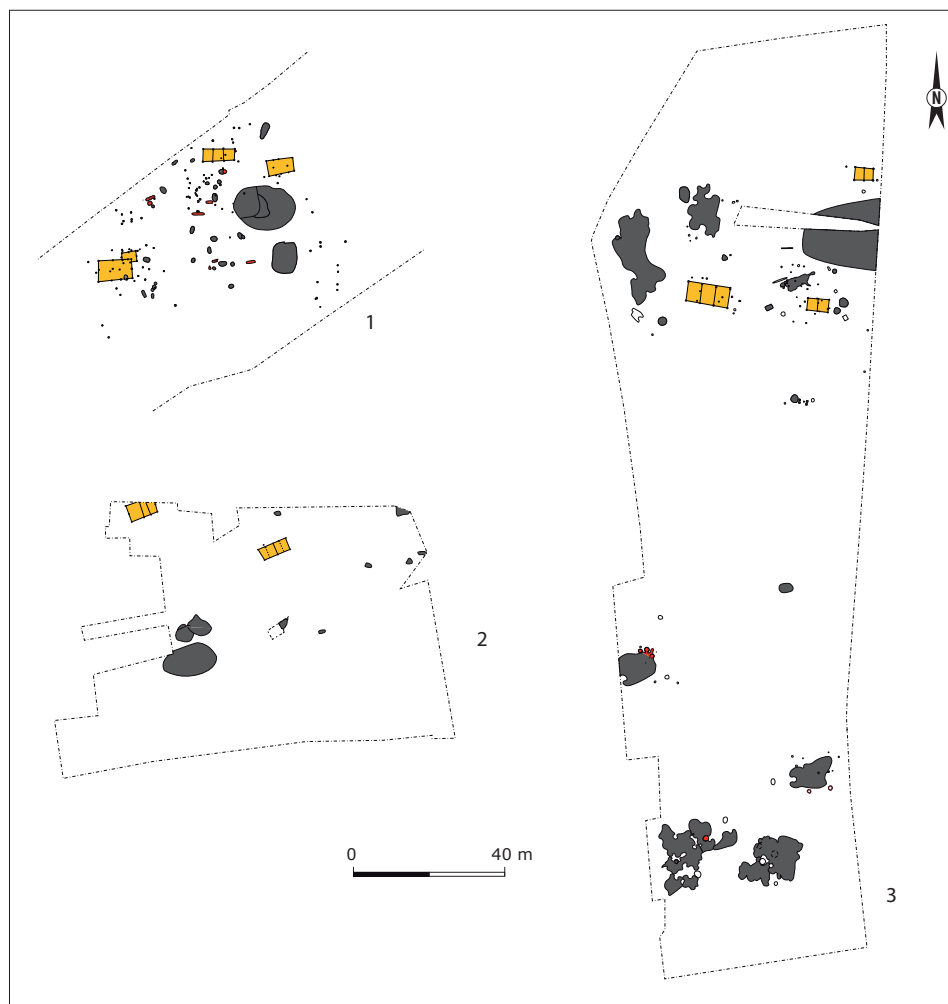


Fig. 14. Établissements de l'Antiquité tardive. 1. Planty "Vieux Puits" (d'après Koehler 1991) (c. 370) ; 2. Moussey "Ferme de la Creuse" (d'après Depaepe 1992) (mi IV<sup>e</sup> s.) ; 3. Ruvigny "Les Demeures du Bois" (seconde moitié IV<sup>e</sup> et déb. V<sup>e</sup> s.) (d'après Rémy *et al.* 2013).

Dans la seconde moitié du IV<sup>e</sup> siècle et le début du V<sup>e</sup>, l'aspect des établissements est relativement stéréotypé et trouve de nombreuses comparaisons dans la partie centrale de la Lyonnaise IV et en Belgique II (Kasprzyk 2016). On observe des alignements de bâtiments parallèles, orientés est / ouest, dans le sens des vents dominants et la présence de vastes fosses d'extraction au plan plus ou moins régulier, comme à Planty ou à Ruvigny (fig. 14, n°1 et 3). Sur ces deux établissements, de nombreuses structures de combustion sont attestées : en forme de cigare ou piriformes à Planty et situées au cœur de l'occupation domestique ; de type four à pain installés dans les parois de fosses d'extraction au sud des bâtiments à Ruvigny.

La structuration de l'occupation semble moins stricte que sur les établissements du Haut-Empire. Cette évolution est particulièrement sensible à Ruvigny, où le fossé d'enclos de l'établissement du Haut-Empire est alors comblé et les structures se dispersent sur une aire plus vaste, qui déborde celle de l'établissement des II<sup>e</sup>-III<sup>e</sup> siècle (fig. 10, n°2 et fig. 14, n°3). Le modèle de l'établissement organisé autour d'une cour ou d'un espace vide central, en usage à La Tène finale et durant le Haut-Empire, semble désormais abandonné.

## L'équipement économique et les productions

L'équipement économique des établissements de l'Antiquité tardive est difficile à déterminer faute d'étude d'ensemble des bâtiments ruraux de cette période en Gaule du nord. Parmi les quelques plans disponibles, on distingue d'une part des cartons en usage depuis le Haut-Empire, comme le bâtiment de Moussey qui s'apparente au type "Sarry" (fig. 13, n°10-12 et fig. 15, n°1), et d'autres qui semblent plus spécifiques à l'Antiquité tardive (fig. 15, n°2-9).

Un premier type correspond à des constructions à une nef et plusieurs travées, attesté à Ruvigny, Planty et Moussey (fig. 15, n°2-5) et sur d'autres sites tardifs champenois (Bezannes, Achard-Corompt 2010).

Un second correspond à des constructions à poteaux axiaux (fig. 15, n°5-6), il est bien attesté dans le sud-est du Bassin parisien à La Grande Paroisse, Servon ou Marolles-sur-Seine (S.-et-M.) (Gaucher *et al.* 1995 ; Gentili 1995 ; Séguier 1995).

Un troisième correspond à des constructions à une nef et six poteaux (n°8-9), qui ne sont pas sans évoquer des greniers de la fin de l'âge du Fer mais qui trouvent des comparaisons sur plusieurs sites tardifs franciliens et champenois, comme Bezannes (Achard-Corompt 2010) ou Chatenay-sur-Seine (Séguier 1995). De rares plans semblent plus atypiques (fig. 15, n°7). Faute d'études détaillées, il est encore prématuré de trancher entre constructions à vocation domestique ou économique (ou les deux). Si les constructions à 6 poteaux de Ruvigny évoquent des greniers, il faut souligner que rien à ce stade ne permet d'assurer cette fonction.

Comme nous l'avons signalé, l'une des caractéristiques des établissements tardifs fouillés dans le territoire Tricasse est la fréquence des structures de combustion. La fouille de Ruvigny a permis d'observer six aménagements excavés de plan circulaire, à fond plat et parois verticales, matérialisées par des creusements ayant un diamètre moyen de 1,10 m pour une profondeur conservée de 0,45 m et creusés en sape dans les parois de vastes fosses d'extractions antérieures. Une ouverture large de 0,30 m en moyenne est visible au sud ou au sud-est du creusement. Les parois présentent de nettes traces de rubéfaction de couleur rouge-orangé à lie de vin. L'espace situé devant la gueule du four est systématiquement recouvert d'une succession de couches charbonneuses qui doivent correspondre au curage d'une structure foyère située à l'entrée de l'ouverture. La fonction de four culinaire est généralement retenue pour ces structures, tant pour l'Antiquité tardive (Séguier 1997, 69 ; Latron 2011) que pour le haut Moyen-Âge (Brulay-Chabot 2005), sans que l'on sache s'il s'agit d'un aménagement propre au site ou destiné à un "marché" plus vaste.

À Planty, les aménagements sont de plan allongé, bilobés, trilobés ou piriformes. Ce type de structure, bien documenté en Île-de-France (Koehler 1995 ; Séguier 1997), est généralement interprété comme des fours excavés. La présence de plusieurs lobes semble liée à des re-creusements successifs de la chambre de chauffe, plus qu'à une utilisation simultanée. Le site a par ailleurs livré 4 structures foyères en forme de cigare. La documentation ne permet pas de savoir leur profondeur et l'aspect des parois du creusement. Bien qu'elles apparaissent régulièrement sur des établissements tardifs du Bassin parisien, elles n'ont pas encore été interprétées de manière assurée, même si un consensus semble se dégager sur l'exclusion d'une fonction culinaire. L'établissement de Planty a livré de nombreuses scories et fragments de four, mais on ne peut assurer une fonction métallurgique.

Comme durant le Haut-Empire, on peut supposer que les agglomérations continuent à remplir le rôle de lieu de collecte et de redistribution, ce qu'illustre, pour l'extrême fin de l'Antiquité, un épisode de la *Vie de Geneviève* de Paris. Pour ravitailler la ville de Lutèce assiégée (par Childéric ?), elle réunit 11 bateaux, remonte la Seine et l'Aube et se rend à l'agglomération secondaire d'*Arciaca* / Arcis-sur-Aube (*Vita Genovefae*, 35-40)<sup>6</sup>.

## QUELQUES TENDANCES SUR LA LONGUE DURÉE

Bien que l'effectif des établissements fouillés dans la cité des Tricasses reste limité, il permet néanmoins d'effectuer, sur la longue durée, quelques observations relatives au nombre global d'occupations rurales et à leur répartition par grandes entités paysagères. Si l'on effectue un comptage par périodes<sup>7</sup> (fig. 15), quelques grandes tendances apparaissent.

Le nombre d'établissements est important dès la fin de l'époque gauloise (La Tène C2 /D) (au moins 12 sites), même si l'abandon de certaines grandes fermes à la fin de La Tène D1 suggère que le réseau de peuplement n'est pas totalement stable à cette époque. Quoiqu'il en soit, ce nombre élevé d'établissements de l'âge du Fer conduit à nuancer la légère augmentation du nombre global d'établissements au 1<sup>er</sup> siècle p.C. (au moins 15 sites à la fin du 1<sup>er</sup> début du 2<sup>e</sup> siècle). On constate une nette décline au 2<sup>e</sup> siècle (10 max.) qui se traduit par un nombre inférieur à celui de la fin de l'âge du Fer. Cette diminution se poursuit au 3<sup>e</sup>-4<sup>e</sup> s., le nombre minimal étant atteint au début du 5<sup>e</sup> siècle, avec 4 sites attestés. Seul 1 d'entre eux (celui de Ruvigny) semble connaître une occupation continue jusqu'au 6<sup>e</sup> siècle.

L'évolution de cette courbe en fonction des entités paysagères n'est pas sans intérêt (fig. 16). On constate qu'à la fin de l'âge du Fer les établissements fouillés se répartissent dans les trois grands types de sols du territoire, par nombre décroissant sur les sols crayeux, alluviaux puis limoneux. Cette répartition s'observe jusque dans le dernier tiers du 1<sup>er</sup> siècle p.C., période à partir de laquelle on observe une augmentation de la proportion des occupations sur sols limoneux. Celles-ci deviennent plus nombreuses que celles des contextes alluviaux au début du 2<sup>e</sup> siècle. Inversement la part des établissements en contexte alluvial décline fortement à partir du dernier tiers du 1<sup>er</sup> siècle p.C., pour devenir marginale dès le milieu du 2<sup>e</sup> siècle. Cette tendance semble s'inscrire à l'opposé du secteur de la confluence Seine / Yonne, situé légèrement en aval, où le nombre de points d'occupation s'accroît fortement au 1<sup>er</sup> siècle p.C. avant de diminuer progressivement par la suite (Séguier 2001, 411, fig. 3 ; 2005).

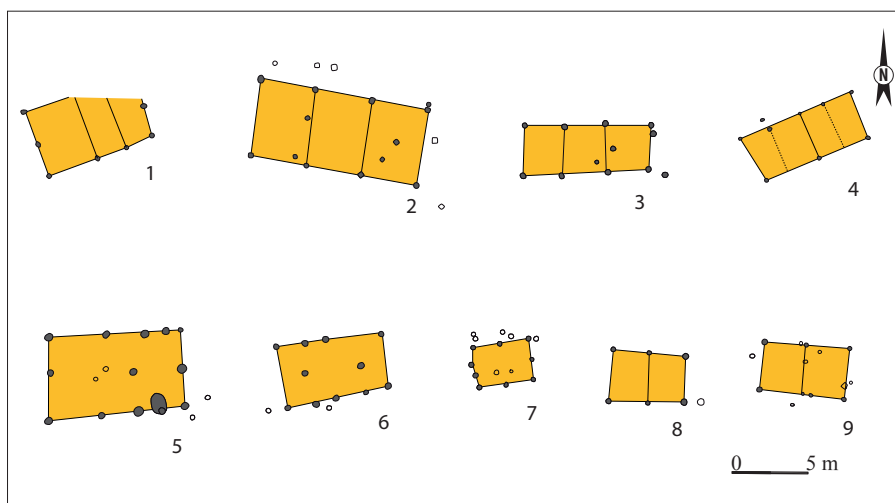


Fig. 15. Équipement architectural des établissements du Bas-Empire. 1 et 4. Moussey "Ferme de la Creuse" ; 2, 8-9. Ruvigny "Les Demeures du Bois" ; 3, 5-7. Planty "Vieux Puits".

6. *Vita Genovefae*, éd. B. Krusch, *MGH, SRM*, III, 35-40, p. 229-232. Le ch. 35 est le plus explicite : *Factum est autem, ut Genovefa in Arciacense opido navali effectione ad comparandam annonam proficisceretur.*

7. Les fourchettes chronologiques sont celles que livrent les éléments de culture matérielle. Comptages effectués sur 21 sites (cf. tabl. II).

Aux II<sup>e</sup> et III<sup>e</sup> s., parmi les sites fouillés, le nombre d'établissements sur sols crayeux et limoneux est identique, mais il faut garder à l'esprit que les sols crayeux couvrent une bien plus vaste surface du territoire. On peut donc suspecter que, dès cette époque, les sols limoneux sont investis de manière préférentielle par les établissements ruraux. Il n'est sans doute pas fortuit que la plupart des *villae* soient implantées sur ces sols limoneux (voir supra). Aux IV<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> siècles, la proportion d'installations sur sols limoneux croît encore, aucun site sur substrat crayeux n'étant attesté au V<sup>e</sup> siècle. Compte-tenu de l'échantillon statistique, ces résultats sont sans doute susceptibles d'évoluer au fil des découvertes. Ils n'en reflètent pas moins des tendances lourdes, qui voient les exploitations progressivement privilégier l'implantation sur des sols limoneux à partir de la fin du I<sup>er</sup> siècle, au détriment des contextes alluviaux puis des sols crayeux. Plus que l'évolution du nombre d'établissements, cette tendance suggère des modifications de la trame de l'occupation et des pratiques agricoles (et du système agraire ?) tout au long de l'Antiquité. Il est intéressant de noter que la diminution progressive du nombre d'établissements à partir du II<sup>e</sup> siècle et surtout aux IV<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> siècle ne remet pas en question cette évolution.

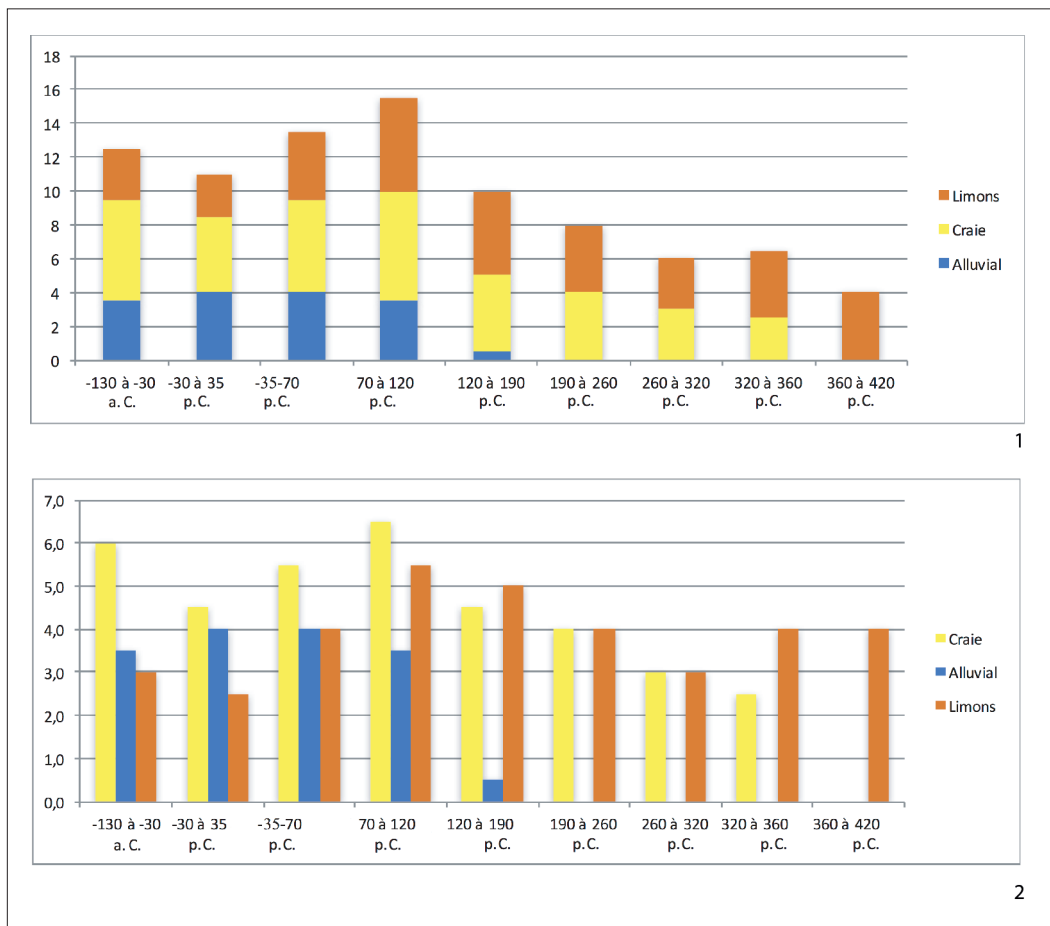


Fig. 16. 1. Évolution du nombre total d'établissements, par période et par entité paysagère ; 2. Implantation des établissements, proportion par entité paysagère.

		-130 à -30 a.C.	-30 à 35 p.C.	37 à 70 p.C.	70 à 120 p.C.	120 à 190 p.C.	190 à 260 p.C.	260 à 320 p.C.	320 à 360 p.C.	360 à 420 p.C.
Bouranton	La Louvière	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	0,5	1,0	1,0	0,0
Bréviandes	Coulmet	0,0	0,0	0,0	0,5	1,0	1,0	0,0	0,0	0,0
Buchères	Les Vignes Neuves	0,0	0,0	0,5	1,0	1,0	0,5	0,5	1,0	1,0
Saulsotte (La)	Le Vieux Bouchy	1,0	1,0	1,0	1,0	0,5	0,0	0,0	0,0	0,0
Marigny-le-Chatel	Voie du Bois	1,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Marigny-le-Chatel	Le Saussoir à Jolier	0,5	0,5	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	0,0
Moussesey	Ferme de la Creuse	0,0	1,0	0,0	0,0	0,0	1,0	1,0	1,0	1,0
Planty	Vieux Puits	1,0	0,5	1,0	1,0	1,0	0,0	0,0	1,0	1,0
Périgny-la-Rose	Le Rouilly / Pièce de Villière	1,0	1,0	1,0	1,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Rosière-près-Troyes	Les Feuillates A	0,0	0,0	1,0	1,0	1,0	0,5	0,5	0,0	0,0
Rumilly-les-Vaudes	Les Champignelles	0,5	1,0	1,0	0,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Ruvigny	Les Demeures du Bois	1,0	0,5	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
Semoine	Voie Palon	1,0	0,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,5	0,0
Saint-Just-Sauvage	La Baleine	1,0	1,0	1,0	1,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Saint-Léger-près-T.	Preslin	1,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Saint-Léger-près-T.	Herbigny	0,0	0,5	0,5	1,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Sainte-Maure	Champ-Saint-Père	1,0	1,0	1,0	1,0	0,5	0,5	0,0	0,0	0,0
Saint-Parres-au-Tertre	Pièce de la Justice / Le Sécheron	0,0	0,5	1,0	1,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Saint-Parres-au-Tertre	Champ-Reignes	0,5	1,0	1,0	1,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Sainte-Savine	Le Véon Tourné	0,0	0,0	0,0	1,0	1,0	1,0	0,0	0,0	0,0
Villechétif	Le Cabinet des Bordes	0,0	0,0	0,5	0,5	1,0	1,0	1,0	0,0	0,0

Tabl. II. Chronologie des établissements connus par la fouille. Valeurs : 0, pas d'occupation attestée ; 0,5 occupation probable ; 1 occupation avérée.

## Références bibliographiques

- Achard-Corompt, N. (2010) : *Bezannes (Marne), ZAC 1, sites D1 et E, deux installations rurales antiques en périphérie de Durocortorum*, RFO de fouille préventive, SRA Champagne-Ardenne, Châlons-en-Champagne.
- Achard-Corompt, N. et S. Mouton (2000) : *Sainte-Savine (Aube). Le Véon Tourné*, rapport de fouilles, SRA Champagne-Ardenne, Châlons-en-Champagne.
- Achard-Corompt, N., G. Achard-Corompt, G. Auxiette et S. Culot (2008) : *Bouranton [Aube] "La Louvière"*, rapport de fouilles, SRA Champagne-Ardenne, Châlons-en-Champagne.
- Alcantara, A., M. Zabeo, F. Blondel, B. Bonaventure, B. Bosc-Zanardo, S. Foucras, C. Latour-Argant, G. Leble, A. Lemaire, C. Ruet, F. Toulemonde, L. Trin-Lacombe et K. Zipper (2015) : *Marigny-le-Châtel (10) "Le Saussoir à Jollier"*, rapport d'opération d'archéologie préventive, SRA Champagne-Ardenne, Châlons-en-Champagne.
- Bayard, D. et P. Lemaire (2014) : "Les vestiges de l'Antiquité sur les grands tracés linéaires en Picardie", in : Bayard *et al.*, éd. 2014, 7-232.
- Bayard, D., N. Buchez et P. Depaepe, éd. (2014) : *Quinze ans d'archéologie préventive sur les grands tracés linéaires de Picardie. Seconde partie*, Revue archéologique de Picardie 3-4, Amiens.
- Blancquaert, G. et F. Malrain, éd. (2016) : *Évolution des sociétés gauloises du Second âge du fer, entre mutations internes et influences externes. Actes du 38<sup>e</sup> colloque internationale de*

- l'AFEAF - Amiens du 29 mai au 1er juin 2014*, Revue archéologique de Picardie, numéro spécial 30, Amiens.
- Brulay-Chabot, G. (2005) : "Les fours culinaires en Île-de-France", in : Gentili *et al.*, éd. 2005, 25-31.
- Cabboï L., C. Dunikowski, C. Chausse, N. Limondin, V. Krier et M. Mashkour-Pelle (1994) : *Autoroute A5 Melun Troyes. Études archéologiques. Laines-aux-Bois. La Source de Brébant. Occupations néolithique, protohistorique, gallo-romaine et médiévale*, rapport de sauvetage programmé, SRA Champagne-Ardenne, Châlons-en-Champagne.
- Darmon, J.-P. et H. Lavagne (1977) : *Recueil général des mosaïques de la Gaule. II. Province de Lyonnaise. 3. Partie centrale*, Gallia Suppl. 10, Paris.
- Degobertière, S. (2008) : *Saint-Parres-aux-Tertres (Aube), Champ Reignes*, rapport de fouilles, SRA Champagne-Ardenne, Châlons-en-Champagne.
- Delauney, A. et A. Laurey (2014) : *Sainte-Maure (10), Rue Saint-Charles*, RFO, SRA Champagne-Ardenne, Châlons-en-Champagne.
- Delor, J.-P., éd. (2002) : *L'Yonne. Carte archéologique de la Gaule*, 89/1, Paris.
- Depaepe, P., Y. Amrane, L. Bonnabel et P. Pihuit (1992) : *Autoroute A5 Melun-Troyes. Études archéologiques, Moussey, La Pièce de la Creuse. Occupations Néolithique, Protohistorique, Gallo-romaine et Médiévale*, rapport de sauvetage urgent, SRA Champagne-Ardenne, Châlons-en-Champagne.
- Dubuis, B. (2015) : "Marigny-le-Châtel 'Voie du Bois' (Aube) : deux établissements ruraux laténiens sur le tracé du gazoduc - Arc de Dierrey", *Bulletin de l'Association Française pour l'Étude de l'Âge du Fer*, 33, 47-50.
- Dugois, F. (2000) : *Nogent-sur-Seine, Les Guignons*, Gallia Informations 1998-1999, CD-ROM.
- Durost, R., G. Bataille, M. Saurel, P. Méniel, A. Delor-Ahü, R. Gestreau et A. Touzé (2012) : "Le sanctuaire laténien de Semoine, 'Voie Palon' (Aube)", *Revue archéologique de l'Est*, 61, 55-96.
- Ferdière A., C. Gandini, P. Nouvel et J.-L. Collart (2010) : "Les grandes villae 'à pavillons multiples alignés' dans les provinces des Gaules et des Germanies : répartition, origine et fonctions", *Revue archéologique de l'Est*, 59-2, 357-446.
- Ferdière, A. (2015) : "Essai de typologie des greniers ruraux de Gaule du Nord", *Revue archéologique du Centre de la France* [en ligne], 54, document 4, mis en ligne le 01 décembre 2015, consulté le 11 mars 2017. URL : <http://racf.revues.org/2294>
- Fichtl, S. (2016) : "À l'origine des grandes villae : la résidence aristocratique de Batilly-en-Gâtinais", in : Blancquaert & Malrain, éd. 2016, 393-401.
- Gaston, C. (2008) : "Bâtiments 'standardisés' dans la pars rustica des villae : deux exemples récemment découverts en Franche-Comté", *Revue archéologique de l'Est*, 57, 253-266.
- Gaucher, G., C. Karlin et M. Petit (1995) : "Le site de Pincevent à La Grande Paroisse : une occupation du Bas-Empire en Île-de-France", in : Ouzoulias & Van Ossel, éd. 1995, 153-162.
- Gentili, F. (1995) : "L'habitat de L'Arpent Ferret à Servon (Seine-et-Marne) au Bas-Empire", in : Ouzoulias & Van Ossel, éd. 1995, 81-93.
- Gentili, F., A. Lefevre et N. Mahé, éd. (2005) : *L'habitat rural du haut Moyen Âge en Ile-de-France*, programme collectif de recherche, bilan 2002-2003, Bulletin archéologique du Vexin Français Suppl. 1, Guiry-en-Vexin.
- Grisard, J., M. Saurel et A. Ahü-Delor (2007) : *Rumilly-lès-Vaudes (Aube) "Les Champignelles"*, rapport de fouilles, SRA Champagne-Ardenne, Châlons-en-Champagne.
- Hanemann, B. (2012) : "Ein Eisenhortfund mit Wagenteilen aus der römischen Grossvilla von Bartringen 'Burmicht' ", *Archaeologia Mosellana*, 8, 81-154.
- Kasprzyk, M. (2016) : avec la collaboration de A. De Burgevin et R. Durost, "Établissements ruraux, occupation du sol et système agraires de l'Antiquité tardive dans le nord de la Gaule : quelques remarques", in : Reddé, éd. 2016 [en ligne], 261-286.
- Kasprzyk, M., A. Bandelli, E. Bonnaire, A. Delor, C. Gilibert, S. Lenda, T. Nicolas, M. Saurel, N. Tisserand et W. Tegel (2010a) : *Enceinte néolithique, fours de l'âge du Bronze, établissement enclos du premier âge du Fer, établissement agricole de La Tène finale et du Haut-Empire : La Saulsotte (Aube), "Le Vieux Bouchy"*, rapport de fouilles, SRA Champagne-Ardenne, Châlons-en-Champagne.
- Kasprzyk, M., A. Bandelli, E. Bonnaire et A. Ahü-Delor (2010b) : *Établissements agricoles d'époque romaine et médiévale : Bréviandes, Aube, "ZAC Coulmet"*, rapport de fouilles, SRA Champagne-Ardenne, Châlons-en-Champagne.
- Kasprzyk, M. et G. Kuhnle, éd. (2011) : *L'Antiquité tardive dans l'Est de la Gaule, I. La vallée du Rhin supérieur et les régions limitrophes. Actes des rencontres de Strasbourg, novembre 2008*, Revue archéologique de l'Est Suppl. 30, Dijon.
- Kasprzyk, M., B. Filipiak, A. Delor-Ahü, M. Frouin, C. Lachiche, C., Paresys, F. Ravoire, W. Tegel, S. Thiol, J. Wiethold et K. Zipper (2013) : *Rosières-près-Troyes (Aube). Zac des Feuillates. L'occupation de la vallée du Triffoire du Néolithique à l'époque Moderne*, rapport de fouilles, SRA Champagne-Ardenne, Châlons-en-Champagne.
- Kasprzyk, M., C. Roms, A. Delor et C. Driard (2015) : "Troyes / Augustobona, cité des Tricasses", *Gallia*, 72, 247-260.
- Koehler, A. (1991) : *Planty (Aube). Les Vieux Puits. 10290001AH Habitat gallo-romain, Pâlis (Aube) Le Buisson Gendre (secteur IV) 10277005AH. Nécropole gallo-romaine tardive*, rapport provisoire de sauvetage programmé et de sauvetage urgent, SRA Champagne-Ardenne, Châlons-en-Champagne.

- (1995) : "Moisenay La Pièce Saint-Thibault (Seine-et-Marne) : un établissement rural occupé au Bas-Empire", in : Ouzoulias & Van Ossel, éd. 1995, 163-174.
- Koehler, A., L. Bonnabel et P. François (1996) : *Villechétif (Aube), Le Cabinet des Bordes. Établissement gallo-romain, ferme Moderne*, rapport de fouilles, SRA Champagne-Ardenne, Châlons-en-Champagne.
- Kruta, V., éd. (1981) : *L'âge du Fer en France septentrionale. Actes du colloque de l'Association française pour l'étude de l'âge du fer. Châlons-sur-Marne, 12-13 mai 1979*, Mémoire de la Société archéologique champenoise 2, Reims.
- Latron, F. (2011) : "Le site de l'Antiquité tardive de Wiwersheim (Bas-Rhin)", in : Kasprzyk & Kuhnle, éd. 2011, 315-331.
- Leveau, P., C. Raynaud, F. Trément et R. Sablayrolles, éd. (2009) : *Les formes de l'habitat gallo-romain. Terminologies et typologies à l'épreuve des réalités archéologiques. Actes du colloque AGER VIII, Toulouse 2007*, Aquitania Suppl. 17, Bordeaux.
- Lévêque, S. et V. Rossi (1991) : *Les structures d'habitats Bronze final, La Tène ancienne, La Tène D2 et gallo-romain de Saint-Parres-aux-Tertres "Le Sécheron" (Aube)*, rapport de fouilles, SRA Champagne-Ardenne, Châlons-en-Champagne.
- Marchaisseau, V., A. Bandelli, T. Cardon, G. Daoulas et A. Delor-Ahü (2015) : *Une occupation rurale de l'Antiquité et du haut Moyen Âge donnant naissance au hameau médiéval et moderne d'Herbigny : Saint-Léger-près-Troyes (Aube), La Couture*, rapport de fouilles, SRA Champagne-Ardenne, Châlons-en-Champagne.
- Nouvel, P. (2002) : "Caractéristiques du monnayage gaulois recueilli dans le département de l'Yonne", in : Delor, éd. 2002, 96-98.
- Nouvel, P., B. Poitout et M. Kasprzyk (2009) : "De la ferme au palais. Les établissements ruraux antiques de Bourgogne du Nord, II<sup>e</sup>-IV<sup>e</sup> s.", in : Leveau *et al.*, éd. 2009, 361-389.
- Ouzoulias, P. et P. Van Ossel, éd. (1995) : *Les campagnes de l'Île-de-France de Constantin à Clovis. Pré-actes du colloque de Paris, 14-15 mars 1996*, Document de travail 2, Paris.
- (1997) : *Les campagnes de l'Île-de-France de Constantin à Clovis. Colloque de Paris, 14-15 mars 1996*, Document de travail 3, Paris.
- Ouzoulias, P., C. Pellecuer, C. Raynaud, P. Van Ossel et P. Garmy, éd. (2001) : *Les campagnes de la Gaule à la fin de l'Antiquité, Actes du IV<sup>e</sup> colloque AGER, Montpellier, 11-14 mars 1998*, Antibes, 405-430.
- Petit, C., éd. (2005) : *Occupation et gestion des plaines alluviales dans le Nord de la France de l'âge du Fer à l'époque gallo-romaine*, Annales Littéraires de l'Université de Franche-Comté 786, Besançon.
- Piette, J. (1981) : "Le Fanum de la Villeneuve-au-Châtelot (Aube), état des recherches en 1979", in : Kruta, éd. 1981, 367-375.
- Piette, J. et G. Depyrot (2008) : *Les monnaies et les rouelles du sanctuaire de la Villeneuve-au-Chatelot (Aube) : 2<sup>e</sup> s. av. J.-C. - 5 s. ap. J.-C.*, Wetteren.
- Reddé, M., éd. (2016) : *Méthodes d'analyse des différents paysages ruraux dans le nord-est de la Gaule romaine* [En ligne], mis en ligne le 13 janvier 2016, consulté le 11 février 2017. URL : <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01253470>
- Rémy, A., B. Fort, J.-M. Doyen et A. Ahü-Delor (2013) : *Fosses du Néolithique ancien, établissement enclous de La Tène finale, établissement rural du Haut-Empire et de l'Antiquité tardive, occupation du haut Moyen Âge : Ruvigny (Aube) "Les Demeures du Bois"*, rapport de fouilles, SRA Champagne-Ardenne, Châlons-en-Champagne.
- Riquier, V. et J. Grisard (2014) : *Buchères, Moussey, Saint-Léger-près-Troyes (Aube). Parc logistique de l'Aube. L'évolution d'un terroir dans la plaine de Troyes*, campagnes de fouille 2005-2006, SRA Champagne-Ardenne, Châlons-en-Champagne.
- Roms, C. et P. Kuchler (2011) : *Troyes, Aube, Place de la Libération. Formation et développement d'un espace urbain de l'Antiquité à nos jours*, rapport de fouilles, SRA Champagne-Ardenne, Châlons-en-Champagne.
- Roymans, N. et T. Derks (2011) : "Studying Roman villa landscapes in the 21st century. A multi-dimensional approach", in : Roymans & Derks, éd. 2011, 1-44.
- Roymans, N. et T. Derks, éd. (2011) : *Villa Landscapes in the Roman North. Economy, culture and Lifestyles*, Amsterdam archaeological studies 17, Amsterdam.
- Sartou, A., J. Brenot, A. Corrochano, F. Delencre, S. Gomez, L. Gray, S. Groetembril, C. Lachiche, B. Leroy, C. Loiseau, C. Mauduit, F. Sarreste, S. Save et W. Tegel (2015) : *Dienville (10), Le Port, Rapport final d'opération archéologique*, RFO, SRA Champagne-Ardenne, Châlons-en-Champagne.
- Séguier, J.-M. (1995a) : "L'occupation de l'Antiquité tardive de l'établissement rural du Chemin de Sens à Marolles-sur-Seine (Seine-et-Marne)", in : Ouzoulias & Van Ossel, éd. 1995, 47-62.
- (1995b) : "Un établissement du Ve s. au Merdat à Chatenay-sur-Seine (Seine-et-Marne)", in : Ouzoulias & Van Ossel, éd. 1995, 31-45.
- (1997) : "Structures de combustion et artisanat du feu en milieu rural au Bas-Empire en Île-de-France", in : Ouzoulias & Van Ossel, éd. 1997, 68-86.
- (2001) : "L'habitat rural du secteur de confluence entre Seine et Yonne aux IV<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> siècles", in : Ouzoulias *et al.*, éd. 2001, 405-430.
- (2005) : "Dynamiques d'occupation du secteur de confluence Seine - Yonne à la fin de l'âge du Fer et l'époque romaine", in : Petit, éd. 2005, 107-120.
- Violot, J.-M. (2001) : *Saint-Just-Sauvage, La Baleine (Marne). Site n° 51 492 014*, DFS de fouilles archéologiques, SRA Champagne-Ardenne, Châlons-en-Champagne.



